Comme chaque année, ce magazine vous est offert gratuitement par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe.

Vie Fédérale
Le départ d'un pilier de la FDC72

Dossier
La chasse du pigeon ramier en Sarthe

La chasse à la Bécasse

Actualité
La nouvelle validation en ligne

Sécurité
Les risques du tir dans la traque

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chères Chasseresses, chers chasseurs,

C'est avec une grande fierté et beaucoup d'émotions que je rédige pour la première fois l'Edito du Chasseur Sarthois. Je tiens dans un premier temps, à remercier sincèrement Monsieur le Président de Caumont la Force pour son engagement quotidien au sein de la Fédération pendant 40 ans. Je salue son dévouement qui a permis de faire rayonner notre passion dans le département et a renforcé nos liens avec les diverses instances liées à notre activité cynégétique.

Pour tout ce que vous avez réalisé avec vos différentes équipes, je tenais à vous dire « Merci Henri Jacques ».

La vie de notre FDC continue et c'est avec un réel plaisir que je vous annonce que le Conseil d'Administration m'a accordé sa confiance le 8 juillet dernier pour représenter au mieux l'ensemble du monde chasseur de notre si belle Sarthe. L'équipe actuelle demeure plus motivée que jamais auprès de chacun d'entre vous. Votre Fédération est active et s'investit pour la gestion du grand gibier mais sans oublier notre chasse traditionnelle du petit gibier.

Il est malheureusement évident que nos obligations vont perdurer pour les indemnisations des dégâts du grand gibier sur les parcelles agricoles. Les aides de l'Etat nous obligent également à des résultats concrets sur le terrain. Nous vous avions promis une fluctuation de la contribution territoriale lors de nos réunions d'informations. Nous avons tenu nos engagements avec cette baisse considérable de plus de 80% vs 2023/2024. Les saisons se suivent mais ne ressemblent pas et au jour où j'écris ces quelques lignes, la situation dans les semis de maïs semble très compliquée. Espérons que cela se stabilise et que la période d'avant récolte ne sera pas marquée par des champs dévastés par les sangliers.

Pour ces raisons, je vous demande de continuer à faire le nécessaire pendant la saison 2024/2025, ne pas relâcher nos efforts de chasse et surtout de prélèvement sur l'espèce sanglier. L'administration compte sur nous et nos retours de prélèvement vont être scrutés précisément. N'oubliez pas que nous sommes en phase de test sur cette nouvelle organisation de remontées d'information. Si nos données ne sont pas cohérentes, nous nous exposerons à voir arriver les « boutons sangliers ». Comme vous le savez, vos administrateurs s'opposent à ce marquage que nous considérons contre-productif… Mais nous ne sommes pas seuls à décider… Je sais pouvoir compter sur vous pour respecter ces nouvelles règles en déclarant sous 48h vos sangliers prélevés. Les équipes fédérales sont là pour vous aider dans ces démarches.

Restons sur une note positive avec l'aménagement du site de Voivres sur le thème du piégeage et de la gestion du petit gibier. Je vous invite à venir découvrir ce parcours riche en connaissances qui permettra de vous donner des idées à mettre en place sur vos territoires. Le stand de tir est également toujours à votre disposition pour vérifier vos armes avant l'ouverture générale.

Chers ami(e)s, je terminerai par vous souhaiter une très belle saison de chasse. Vivez et faites vivre au mieux notre passion dans le respect de la tradition et de l'éthique avec la seule motivation qu'est LE PLAISIR de chasser dans la SÉCURITÉ.

Bien à vous en S^{t} Hubert,

Vincent OZANGE
Président FDC 72

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Compte rendu du 27 Avril 2024

L'Assemblée Générale annuelle s'est déroulée à la salle des fêtes « Edith Piaf » de Mulsanne le 27 avril.

Rapport Moral du Président :

L'année cynégétique qui vient de s'écouler a été, comme les autres, marquée par la gestion des dégâts causés par le grand gibier, mais il ne faut pas que ceci réduise l'action de la Fédération à une seule approche comptable. Les dégâts mobilisent beaucoup d'efforts, tant financiers qu'administratifs et techniques. En accord avec l'Administration nous essayons de trouver des solutions mais ce n'est pas toujours simple.

En effet, en contrepartie d'une aide financière de l'Etat, l'Administration propose parfois des réglementations qui peuvent nous paraître extrêmement contraignantes. La discussion s'engage et nous sommes entendus mais avec une étroite marge de manœuvre. C'est la rançon de l'aide financière. Nous avons des objectifs à réaliser qui ne sont pas toujours faciles à atteindre.

Il faut nous réjouir du succès de l'opération « J'aime la nature propre » qui a été un grand succès. La Sarthe a été le département de la région où nous avons rencontré un écho important, une réussite de collecte de déchets exceptionnelle, une mobilisation des chasseurs et autres bénévoles parfaite. Je voudrais en votre nom remercier tous ceux qui y ont participé.

Autre sujet de satisfaction, l'énergie développée pour le regain d'intérêt du petit gibier. La Fédération a accompagné les efforts des chasseurs qui travaillent au développement et au maintien des populations, que ce soit pour les faisans, perdrix, lièvres, etc.

Exercice clos au 30/06/2023 :

La présentation du bilan et du compte de résultat de la Fédération sur l'exercice écoulé, fait ressortir un résultat de 239 185 €.

Compte de résultat 2022-2023

COMPTES DE PRODUITS	30/06/2023	30/06/2022	Variation N-1
Taxes Plan Chasse Bracelets - matière	649 436	537 756	111 680
Timbres Départementaux Grand Gibier	156 900	149 075	7 825
Ventes (pièges, agrainoirs, panneaux sécurité..	64 649	44 985	19 664
Contrats de services,	115 058	103 724	11 334
Fonds Dédiés Biodiversité	41 985	34 992	6 993
Adhésions Territoriales	152 586	157 059	-4 473
Quote part reversée par l'Etat	42 488	43 592	-1 104
Timbres Validations	875 750	873 521	2 229
Autres Produits (Frais dossier, Assurances GU.	173 226	164 604	8 622
Reprise Provision retraite	58 119	0	58 119
Plan de Résilience	152 837	0	152 837
Péréquation réforme Compensation permis	99 407	107 374	-7 967
Produits Financiers	20 626	13 449	7 177
Conventions diverses	31 322	33 422	-2 100
Produits Exceptionnels	0	213	-213
TOTAL PRODUITS.....	2 634 389	2 263 765	370 623 €
Fonds dédiés Report non utilisé	3 102	20 059	-16 957€
TOTAL PRODUITS	2 637 491	2 283 824	353 667
COMPTES DE CHARGES	**30/06/2023**	**30/06/2022**	**Variation N-1**
Achats (Pièges, Agrainoirs, ...)	62 246	43 693	18 553
Clôtures électriques	8 704	10 364	-1 659
Indemnisations Dégâts	436 238	844 110	-407 872
Charges Externes	467 962	441 529	26 433
Impôts et Taxes	70 917	65 977	4 940
Salaires Charges Sociales	1 017 816	956 162	61 654
Amortissements-Provisions	154 454	203 468	-49 014
Autres Charges (Subventions...)	103 898	115 960	-12 062
Charges Financières	115	255	-140
Charges Exceptionnelles	15	418	-403
Charges Contribution Financière, Péréquatic Réforme et Ecocontribution	74 132	75 527	-1 395
			-360 965
TOTAL CHARGES.....	2 396 497	2 757 462	
Fonds dédiés Engagement à réaliser	1 809	0	-23 162
TOTAL CHARGES	2 398 307	2 757 462	364 517
RESULTAT GLOBAL	239 185	-473 638	

ACTIF	30/06/2023	30/06/2022	PASSIF	30/06/2023	30/06/2022
Immobilisations Nettes	1 382 666	1 527 474	Fonds Propres	2 506 893	2 980 531
Stock	27 713	24 048	Résultat	+239 185	-473 638
Créances	53 279	62 809	Provision retraite	298 156	356 275
Charges Constatées d'Avances	86 849	95 287	Fonds dédiés Eco Contribution	1 809	0
Disponibilités Placements	2 129 403	2 047 334	Emprunts	16 039	42 102
			Dettes Fournisseurs & Sociales	426 415	665 154
			Produits Constatés d'Avance	191 413	186 528
TOTAL	3 679 910€	3 756 952	TOTAL	3 679 910€	3 756 952

Madame Sylvie LESTIC, Commissaire aux Comptes certifie que les comptes présentés au 30/06/2023 sont réguliers et sincères et donne une image fidèle de résultats des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération.

Après certification du Commissaire aux comptes, le Bilan et le Compte de Résultat au 30 Juin 2023 sont successivement approuvés (2 abstentions), par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration sur sa gestion des fonds et des comptes de la Fédération et autorise, toutes les opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble, nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à la gestion, d'ester en justice et donne au Conseil toutes les autorisations nécessaires à ces fins. L'affectation du résultat en report à nouveau est approuvée par l'Assemblée Générale.

Budget 01/07/2024 au 30/06/2025

Le Conseil d'Administration a établi le budget sans augmentation tarifaire et avec une baisse de la contribution territoriale mise en place l'année dernière. Les charges sont estimées à 2 606 700 € contre 2 726 900 € sur le budget précèdent. Cette variation est due principalement à la baisse des indemnisations dégâts estimées sur le budget à venir à hauteur de 600 000 € contre 800 000 € en 2023-2024. Les salaires et charges sociales augmentent de 3.47 % pour tenir compte de l'inflation. Les intérêts sur emprunts, à hauteur de 5 000€ concernent le projet de remplacement du parc de véhicules.

Les produits sont estimés à 2 732 108 €, ce qui dégagerait un résultat excédentaire de 125 408 €. La contribution territoriale, baisse de 323 000 € à 46 000 €. L'aide à la convention pluriannuelle s'élèvera à 238 800 €. Une lecture partielle de la convention concernant les obligations de la Fédération est faite :
« Le bénéficiaire s'engage à utiliser ces fonds pour prévenir et indemniser les dégâts agricoles et pour la mise en place sous le pilotage de la Fédération Nationale des Chasseurs de mesures structurelles permettant une modernisation du système d'indemnisation et de suivi. Cela pourra concerner notamment les dépenses d'investissement pour développer un système d'information sur les prélèvements sangliers-cervidés et de gestion des dégâts performants, de suivi des contributions territoriales, d'équipements en service de détection de dégâts (drones) ou d'acquisition de moyen de pièges ou de protection des cultures ».

Il est rappelé à l'Assemblée que la Fédération a le devoir de mener des actions pour l'obtention des 238 800 € ainsi 179 110 € pour la troisième année à savoir en 2025, si les engagements sont respectés.

Les taxes plan de chasse sont estimées à 661 890 € contre 578 800 € au budget 2023-2024.

Suite au changement d'établissement bancaire les produits financiers des comptes à termes sont estimés à 71 900 €.

Le budget présenté est adopté à l'unanimité par l'Assemblée.

COMPTES DE PRODUITS	Budget prévisionnel 2024-2025	Budget prévisionnel 2023-2024	Variation N-1
Ventes (Pièges, agrainoirs...)	72 650	49 300	23 350
Contrats de services	115 000	79 600	35 400
Contribution Territoriale	46 000	323 000	-277 000
Adhésions Territoriales	150 150	156 700	-6 550
Aide Convention Pluriannuelle	238 800	0	238 800
Quote part reversée par l'Etat	42 000	42 100	-100
Timbres Validations	1 004 353	1 019 500	-15 147
Taxes Plan Chasse Bracelets	661 890	578 800	83 090
Autres Produits (Frais dossier, Assurances GU...)	188 065	167 628	20 437
Péréquation Réforme	99 300	107 672	-8 372
Produits Financiers	71 900	12 500	59 400
Convention Diverse Comptage	30 000	20 000	-10 000
Produits Exceptionnels	12 000	20 100	-8 100
TOTAL PRODUITS	**2 732 108**	**2 576 900**	**155 208**

COMPTES DE CHARGES	Budget prévisionnel 2024-2025	Budget prévisionnel 2023-2024	Variation N-1
Achats (Pièges, Agrainoirs, ...)	65 500	52 250	13 250
Indemnisations Dégâts	600 000	800 000	-200 000
Clôtures électriques	15 000	15 000	0
Plan de chasse Grand Gibier	32 100	31 500	600
Charges Externes	465 400	465 000	400
Impôts et Taxes	66 550	70 000	-3 450
Salaires Charges Sociales	975 800	943 000	32 800
Amortissements	160 300	154 000	6 300
Dotation Provision Retraite	30 000	15 000	15 000
Subventions - Autres Charges	190 550	180 600	9 950
Intérêts sur emprunt	5 000	50	4 950
Charges Exceptionnelles	500	500	0
TOTAL CHARGES	**2 606 700**	**2 726 900**	**120 200**

LA CONTRIBUTION TERRITORIALE

Secteurs	TAUX PART FIXE		TAUX PART VARIABLE	
	BOIS	PLAINE	BOIS	PLAINE
1	0,12	0,04	0,24	0,08
2	0,12	0,04	0,00	0,00
3	0,12	0,04	0,24	0,08
4	0,12	0,04	0,00	0,00
5	0,12	0,04	0,00	0,00
6	0,12	0,04	0,22	0,07
8	0,12	0,04	0,24	0,08
10	0,12	0,04	0,24	0,08
12	0,12	0,04	0,00	0,00
13	0,12	0,04	0,00	0,00
14	0,12	0,04	0,00	0,00
15	0,12	0,04	0,00	0,00
16	0,12	0,04	0,24	0,08
17	0,12	0,04	0,00	0,00
18	0,12	0,04	0,24	0,08
19	0,12	0,04	0,00	0,00
20	0,12	0,04	0,00	0,00
21	0,12	0,04	0,00	0,00
22	0,12	0,04	0,00	0,00
23	0,12	0,04	0,00	0,00
24	0,12	0,04	0,24	0,08
25	0,12	0,04	0,24	0,08
27	0,12	0,04	0,00	0,00
28	0,12	0,04	0,13	0,04
29	0,12	0,04	0,00	0,00
30	0,12	0,04	0,00	0,00
31	0,12	0,04	0,00	0,00
32	0,12	0,04	0,00	0,00

Saison Cynégétique 2024-2025 :

Calendrier 2024-2025 :
- **Ouverture du sanglier anticipée avec formalités :** Jeudi 1er août 2024
- **Ouverture du sanglier anticipée sans formalité :** Jeudi 15 Août 2024
- **Ouverture Générale :** Dimanche 29 Septembre 2024
- **Fermeture anticipée Lièvre et Perdrix :** Dimanche 15 Décembre 2024
- **Fermeture anticipée Faisan commun (GIC et hors GIC) :** Mercredi 15 Janvier 2025 (En application de l'article L-424 du Code de l'Environnement, la fermeture du faisan commun et de la perdrix rouge est demandée au Vendredi 28 Février 2025 uniquement sur les chasses à caractère commercial inscrites au Registre du Commerce)
- **Faisan vénéré :** Vendredi 28 Février 2025
- **Fermeture Générale :** Vendredi 28 Février 2025
- **Fermeture du sanglier :** lundi 31 mars 2025

Timbres annuels :
- Timbre Fédéral à 65 €
- Timbre Fédéral annuel Grand Gibier à 40 €
- Timbre Fédéral nouveaux chasseurs « réfaction première validation annuelle (valable sur tout le territoire national) » à 30 €

Timbres temporaires :
- Timbre Fédéral temporaire 9 Jours à 30 €
- Timbre Fédéral temporaire 3 Jours à 15 €
- Timbre Grand Gibier temporaire 9 Jours à 30 €
- Timbre Grand Gibier temporaire 3 Jours à 25 €

Assurance MMA :
L'assurance chasse RC MMA à 32 €

Adhésion territoriale :
- **Réserve chasse fédérale** : 65 € le timbre quelle que soit la superficie,
- **Jusqu'à 20 Ha :** 80 €
- **De 21 à 50 Ha :** 105 € ou 85 € avec Garde Particulier
- **De 51 à 100 Ha :** 135 € ou 109 € avec Garde Particulier
- **De 101 à 200 Ha :** 165 € ou 133 € avec Garde Particulier
- **Au-delà de 200 Ha :** 0,50 € de l'hectare plus un droit fixe de 130 € 0,40 € de l'hectare plus un droit fixe de 130 € si GP

Adhésions ou affiliations & plan de chasse 2024-2025 :
- **Affiliation plan de chasse :** 65 €
- **Chevreuil ou Daim :** 30 €
- **Grands animaux CEM :** 165 €
- **Grands animaux CEI :** 165 €
- **Grands animaux CEF/JCB :** 140 €
- **Bracelets enclos chevreuil / daim :** 30 €
- **Bracelets enclos grand cervidé :** 50 €
- **Frais d'envoi des bracelets :** 10 €

SUPPRESSION DES CARTES DE PRÉLÈVEMENTS :
Il n'y aura plus de carte de prélèvements dans les boîtes de bracelets. Les prélèvements seront faits via l'espace adhérent sous 48h.

Aménagements de territoires (adhérents sous contrat de service) :
- **Agrainoir petit gibier :** 4,60 €
- **Point d'eau :** 3.00 €
- **Culture Petit Gibier :** 130 € / ha avec un maximum de 1% de la superficie gardée

ESOD (uniquement pour les prélèvements réalisés sur le territoire de l'Adhérent en contrat de service) :
- **Renard adulte :** 5 €
- **Renardeau :** 2 €
- **Paire de pattes corvidés :** 1 €

Réserve refuge (adhérents sous contrat de service) :
1,50 €/ha avec un minimum de 10% de la superficie gardée

Lâcher d'oiseaux (adhérents sous contrat de service) :
3.00 € par oiseau (faisans-perdrix) avec un maximum de 30 oiseaux au 100 ha gardés.

© Envato

Contrat jachère faune sauvage :
Formule 1 : Parcelle de 0,10ha à 2ha, gelée à 100% et implantée à partir de cultures en mélange (millet, sarrasin, sorgho, maïs…) 100€/ha.
Formule 2 : Parcelle de 1ha à 5ha avec au minimum 20% de la parcelle gelée et implantée avec les cultures en mélange de la formule 1 sous forme de bandes ou d'îlots. Le reste du couvert est composé de plantes herbacées : 90€/ha.

Formule 3 : Jachère mellifère : Ensemencée d'un mélange d'au moins 5 espèces appartenant à la liste nationale :
Formule 3.1 : Parcelle jusqu'à 2ha gelée à 100% en couvert mellifère : 230 €/ha.
Formule 3.2 : Parcelle jusqu'à 5ha gelée à 20% minimum en couvert mellifère sous forme de bandes ou d'îlots : 115 €/ha.
Formule 3.3 : Implantation en bandes (bordures de champs, chemins…) de minimum 5 mètres de large : 230 €/ha.
Broyage possible uniquement à partir du 15 octobre.

Les dates & les tarifs ci-dessus présentés (Aménagement territoire, Réserve Refuge, ESOD, Lâché d'oiseaux JEFS) sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

Richard Sur Terre :

Richard Sur Terre a retenu l'attention de toute l'Assemblée pendant une heure et a répondu aux questions posées du public sur le sujet : Comment répondre aux anti-chasse ? Nous vous invitons à consulter sa chaîne YouTube pour en savoir plus.

Richard sur Terre

SDGC MODIFICATIONS (dans l'attente de la signature du Préfet) :

C'est un document officiel qui encadre les activités de la Fédération validé par Arrêté Préfectoral, un document qui est valable pour 6 ans, de 2021 à 2027 avec une possibilité de révision après 3 ans.

Voici les modifications présentées :

LE PLAN DE GESTION SANGLIER :

Pour ceux qui n'ont pas de demande de plan de chasse il faudra faire une demande de plan de gestion sanglier pour pouvoir le chasser. Cette demande déclenchera la facture de la contribution territoriale et les prélèvements sangliers devront être obligatoirement remontés via la plateforme Retriever sous les 48h par tous les demandeurs de plan de chasse et plan de gestion.
Pour rentrer en conformité avec les cadres nationaux, la boîte à outils sanglier a été mise en place proposant 10 mesures permettant de faciliter les prélèvements de sanglier ou de réguler l'espèce (convention pluriannuelle) :

LA CHARTE D'AGRAINAGE :

Elle sera modifiée faisant apparaître les deux jours par semaine d'agrainage. Nous sommes dans l'attente de la décision, pour savoir si ce sont deux jours choisis par territoire ou deux jours fixes imposés. Une quantité maximale de 50 kilos aux 100 hectares boisés sera autorisée. La période d'interdiction pourrait être revue.

LA RECHERCHE AU SANG DU GRAND GIBIER :

En ce qui concerne l'intervention des conducteurs de chiens de sang, reconnus par les associations habilitées et notamment par l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge (UNUCR), un titulaire de droit de chasse ne pourra s'opposer à une recherche au sang **menée par un conducteur agréé** qui traverse son territoire, quand bien même ce dernier n'a pas été en mesure de le tenir informé préalablement.

LA SÉCURITÉ :

Il y a notamment l'obligation de mettre des pancartes à l'entrée des zones chassées lors des chasses collectives du Grand Gibier. Il sera bien noté qu'il doit y avoir un panneau à l'entrée de **toute la zone chassée.**

LA RATTENTE :

La rattente se caractérise par l'action pour un chasseur d'attendre le gibier qui est levé par une chasse collective organisée par le territoire voisin. La rattente va être reformalisée dans les préconisations. Il est rappelé qu'il est préférable de s'entendre entre chasseurs.

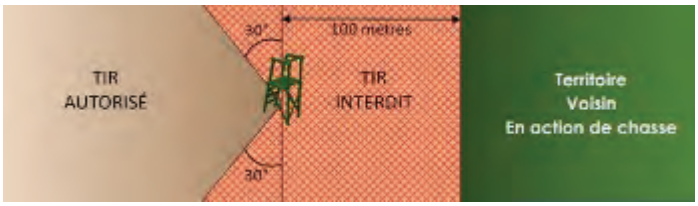

Vœux & questions mis à l'ordre du jour :

Le Président fait part de l'ensemble des vœux (associations – GIC- Chasseurs) soumis à l'ordre du jour.

Remerciements du Président :

Monsieur Marc SEVERAC, Directeur de la DDT fait un retour sur le travail constructif qui a été fait au cours des derniers mois avec la Fédération pour décliner la boîte à outils sanglier et le protocole d'accord national. Il confirme que les modifications du SDGC doivent être validées par Monsieur le Préfet, et termine en faisant remarquer son attachement au dialogue avec les chasseurs.

Le Président reprend la parole derrière le représentant de l'État et exprimera à l'Assemblée, ses réflexions personnelles à l'aube de ses 80 ans, en présentant sa démission au 1er juillet prochain au Conseil d'Administration et à la Présidence afin de terminer la saison cynégétique et comptable 2023-2024. Il annonce à l'Assemblée sa fierté d'avoir représenté pendant 40 ans les Chasseurs Sarthois.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13 Heures.

Angélique CAMEMBERT
Responsable du Service Administratif & Comptable

GILLES

DEPUIS 1933

SPÉCIALISTE DE LA CHASSE & DU TIR SPORTIF

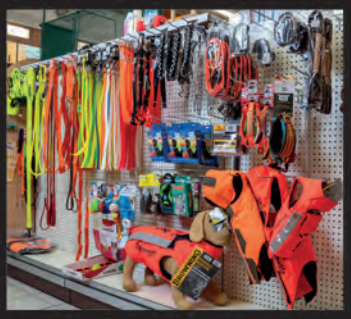

400 m² d'espace de vente

Expédition sous 24H/48H

+ 1000 ARMES en stock !

www.armurerie-gilles.com

ZI Route de Domfront - BP 52 - 61101 FLERS cedex FRANCE

Tél. **02 33 66 56 29** - contact@armurerie-gilles.com

Horaires d'ouverture du magasin : Du mardi au vendredi 9h-12h / 14h-19h • Samedi : 9h-12h / 14h-18h / Fermé les jours fériés

Benelli BERETTA RUGER

40 ANNÉES DE DÉVOUEMENT AU SERVICE DE LA CHASSE

Henri-Jacques DE CAUMONT LA FORCE, départ d'un pilier de la fédération des chasseurs de la Sarthe.

Après plus de quatre décennies de services dévoués, le président de la fédération des chasseurs de la Sarthe, a annoncé son départ. Cette figure emblématique de la chasse dans notre département a laissé une marque indélébile.

Henri-Jacques DE CAUMONT LA FORCE, a commencé son parcours au sein de la fédération en 1984, initialement en tant qu'administrateur du nord Sarthe passionné de vénerie. Son engagement et sa connaissance approfondie de la chasse l'ont rapidement propulsé aux plus hautes fonctions. C'est en 1998, qu'il a été élu président, un poste qu'il a occupé avec fierté et dévouement jusqu'à aujourd'hui. Défenseur infatigable des droits des chasseurs, travaillant sur tous les dossiers pour assurer la pérennité de la chasse, il a été un acteur clé dans l'élaboration et la mise en œuvre des réglementations équitables et durables, visant à protéger à la fois les intérêts des chasseurs et la biodiversité. Sous sa direction, la fédération a également mis en place de nombreux programmes éducatifs et de sécurité, visant à promouvoir une pratique de la chasse responsable et respectueuse de l'environnement. Ces initiatives ont contribué à améliorer l'image de la chasse auprès du grand public et à renforcer la crédibilité de la fédération.

Le départ d'Henri-Jacques DE CAUMONT LA FORCE marque la fin d'une ère pour la fédération des chasseurs. Son expertise et sa passion pour la chasse ont été des atouts inestimables pour les relations pas toujours faciles avec les instances gouvernementales. Son héritage continuera à inspirer et à guider les futurs dirigeants de la fédération. Il laisse derrière lui une fédération plus forte, plus respectée et mieux préparée pour l'avenir. Son départ est l'occasion de lui poser quelques questions sur les réalisations passées, mais aussi sur les défis à venir.

LCS : Qu'est-ce qui vous a initialement motivé à vous engager dans la fédération des chasseurs et à en devenir le président ?

C'est par la présidence des louvetiers que j'occupais à l'époque que je me suis investi à la Fédération des Chasseurs de la Sarthe. Puis, quand j'ai brigué la présidence, beaucoup le faisaient comme un tremplin politique. Ce n'était pas du tout mon cas, je l'ai fait avant tout pour servir la chasse en Sarthe.

LCS : Quels sont les moments les plus marquants ou les réalisations dont vous êtes le plus fier durant vos 40 années de présidence ?

C'est sans hésitation le projet de transfert des locaux. Le projet de l'installation à Voivres-lès-le-Mans a duré près de 15 années. Beaucoup d'aléas ont jalonné le choix et la construction du bâtiment existant. Dans ce projet, rien n'a été facile !

LCS : Comment avez-vous vu évoluer la pratique de la chasse ces dernières décennies ?

Ces dernières années ce qui me désole, c'est le déclin du petit gibier. La pluralité de la chasse et le lien qui unissait le chasseur et son chien s'en est trouvé dilué. Même si les chiens de chasse créancés aux sangliers commencent à être nombreux, la diversité de la chasse au petit gibier était riche. Je pense que cette disparition peut être attribuée en partie au machinisme agricole, bien que ce ne soit pas la seule cause. Mais l'intensification des rythmes du machinisme dans l'agriculture perturbe le cycle de vie du petit gibier et réduit la disponibilité des ressources alimentaires. Pour contrer ces effets, des pratiques agricoles plus durables et respectueuses de la faune doivent être mises

en place. Par exemple, la conservation de zones de végétation naturelle et la diversification des cultures peuvent toutes contribuer à soutenir les populations de petit gibier.

LCS : Selon vous, quels sont les enjeux majeurs auxquels la fédération devra faire face dans les années à venir ?

Je pense qu'un des enjeux majeurs de l'avenir des Fédérations de Chasseurs c'est de rester autonome. Il faut combattre l'ingérence du gouvernement, les grandes subventions sont dangereuses pour notre système fédéral. Il faut les limiter et absolument cadrer ce flux financier. Nous devons coûte que coûte rester maîtres de la situation et continuer à être des professionnels de la nature et de la faune sauvages indépendants.

LCS : Quels conseils donneriez-vous à votre successeur et aux futurs dirigeants de la fédération ?

Prenez le temps d'écouter les préoccupations, les idées et les suggestions des chasseurs. L'écoute active vous aidera à comprendre leurs besoins et à prendre des décisions éclairées. Travailler en étroite collaboration avec tous les membres du conseil d'administration, les bénévoles et les employés de la fédération. La collaboration et le travail d'équipe sont essentiels pour atteindre les objectifs et assurer sa réussite.

LCS : Quels sont vos projets et aspirations personnelles maintenant que vous quittez la présidence de la fédération ?

Je vais chasser et lire ! J'ai beaucoup de retard en matière de lecture, les livres se sont accumulés ces dernières années. La lecture est une activité qui peut vous transporter dans différents mondes, époques et cultures. Elle peut aussi vous aider à acquérir de nouvelles connaissances et à stimuler votre imagination. Quant à la chasse, cela va me permettre de passer du temps dans la nature, loin des distractions et du stress de la vie quotidienne. Cela va aussi m'aider à rester en forme. C'est exactement ce qu'il me faut !

La Fédération des Chasseurs de la Sarthe tient à exprimer sa profonde gratitude à Henri-Jacques DE CAUMONT LA FORCE pour ses 40 années de service exceptionnel. Son dévouement et sa contribution à la chasse et à la conservation de la nature resteront dans les mémoires. Nous lui souhaitons le meilleur pour ses futures aventures cynégétiques.

La Fédération des Chasseurs de la Sarthe continuera à œuvrer pour la promotion d'une chasse durable et responsable, suivant les principes et les valeurs établis par les présidents successifs jusqu'à aujourd'hui.

Marc Rouget

Armurerie Les Chouans

A votre service depuis plus de 20 ans

- **VENTE DE FUSILS**
  BROWNING, VERNEY CARRON,
  BERETTA, FRANCHI...
- **CARTOUCHES** FOB, NORMA, RWS
- **RAYON COUTELLERIE**

- **ATELIER RÉPARATION**
- **SPÉCIALISTE DE MONTAGE LUNETTES ET POINT ROUGE**

Chasseurs, depuis le 1er janvier 1999, la vente des cartouches et armes de chasse est soumise à la présentation du permis de chasser pensez à vous munir de celui-ci pour vos achats

Armurerie Les Chouans

Jean-Louis JARDIN

Armurier diplômé de l'Ecole de Liège

146, av. Jean Jaurès 72100 Le Mans

Nombreuses places de stationnement disponibles. Accès Tramway : station Jean-Jaurès

Ouvert du mardi au samedi de 7h30 à 19h, en journée continue

✆ 02 43 85 00 92

LA CHASSE DU PIGEON RAMIER EN SARTHE

Tradition, Enjeux et Gestion

La chasse du pigeon ramier, est une pratique traditionnelle profondément enracinée dans la culture des Sarthois. En tant qu'espèce gibier la plus prélevée en France, le pigeon ramier occupe une place particulière dans l'activité cynégétique française. Cette chasse résolument moderne est empreinte de tradition, certes, mais aussi de nouvelles techniques de chasse, de cartouches adaptées, de matériel développé spécifiquement, ce qui met en lumière les défis et les enjeux de cette chasse qui attire les jeunes.

© D. Gest

La tradition de la chasse aux pigeons ramiers

La chasse aux pigeons ramiers remonte aux origines des activités cynégétiques dans la Sarthe. Un département où elle est souvent considérée comme une véritable tradition ancrée dans le patrimoine local. Les techniques de chasse, transmises de génération en génération, témoignent d'un savoir-faire empirique. Une activité simple, qui se pratiquait souvent le dimanche après-midi en famille ou entre amis au coin d'un tout petit bois, souvent acquis par un aïeul pour fagoter. Pas besoin de grand-chose ! Cette chasse a perduré à l'inverse de celle du lapin qui a disparu en raison de la baisse excessive des populations. L'importance de la chasse aux pigeons va au-delà de l'aspect cynégétique, elle revêt également un caractère social et culturel. Elle est souvent synonyme de moment de convivialité, de partage et de transmission des valeurs rurales.

Cette pratique de plus en plus à la « mode » n'est pas sans poser des défis en termes de gestion de l'espèce en raison de la pression de chasse et de la destruction de leur habitat. Les cultures soumises à la pression des sangliers ne supportent plus celles des pigeons, les prélèvements sont donc plus concentrés aux périodes de semis des pois par exemple. Il est donc crucial de mettre en place des mesures de gestion appropriées pour assurer la durabilité de cette ressource. Cela inclut souvent des périodes de chasse réglementées, mais aussi l'interdiction d'utiliser des formes en saison de protection des cultures.

Selon une enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir, les prélèvements de colombidés en France seraient de l'ordre de 5 400 000 oiseaux environ. Le pigeon ramier en constitue la plus grande part, avec environ 4 900 000 oiseaux.

© AdobeStock

Le constat est radicalement différent en ce qui concerne la tourterelle des bois : la population européenne a vu son abondance décliner de 79 % ces 35 dernières années (PECBMS, 2013), son statut de conservation IUCN global et européen passant de « Least Concern » à « Vulnerable » en 2015. Rappelons que sa chasse est actuellement suspendue en Europe de l'Ouest.

© AdobeStock

© AdobeStock

Une espèce reine

Le pigeon ramier confirme son statut d'espèce reine parmi le petit gibier, et désormais son prélèvement devance même celui du faisan commun. Son « poids cynégétique » est d'autant plus important que parmi les 10 espèces de petit gibier les plus prélevées, c'est la seule dont le niveau des prélèvements reste sensiblement identique, alors qu'ils ont très nettement diminué pour les 9 autres.

Si l'on considère que ce prélèvement global est resté stable, alors le prélèvement français contribuerait pour environ 45 % du prélèvement réalisé dans l'UE (et plus probablement de l'ordre de 40 % si l'on inclut les pays non renseignés). Par ailleurs, les données plus récentes disponibles sur les tableaux de chasse (années 2011 à 2013) donnent un prélèvement total cumulé, pour 16 pays de l'UE, d'environ 10 millions d'oiseaux par saison. La faible fréquence des enquêtes nationales cynégétiques en France (une tous les 10 ans) empêche d'appréhender la dynamique des prélèvements, notamment leurs variations interannuelles.

En revanche, la tourterelle des bois est en grande difficulté. La diminution des effectifs en Europe a conduit à l'élaboration d'un nouveau plan d'action international en 2018. Plusieurs pistes d'action y sont présentées afin de tenter d'enrayer ce déclin. Surtout que la quasi-totalité des individus quittent l'Europe avant la fin du mois de septembre pour rejoindre leurs quartiers d'hivernage en Afrique sub-saharienne où ils sont toujours prélevés sur place. À ce jour, le gouvernement Français a prolongé l'interdiction de la chasse de cet oiseau migrateur et la Ligue de protection des oiseaux réclame son retrait définitif de la liste des espèces chassables.

Chiffres des prélèvements en Europe

Allemagne	678 300
Autriche	14 959
Danemark	241 600
Espagne	2 092 725
Finlande	260 800
France	4 926 324
Italie	1 200 000
Lettonie	Infime
Lituanie	Infime
Luxembourg	environ 700
Pays-Bas	entre 300 000 et 400 000
Pologne	11 800
Portugal	174 058
Royaume-Uni	1 100 000
Suède	77 000

Les enquêtes cynégétiques nationales réalisées montrent que le pigeon ramier était devenu l'espèce de petit gibier naturel la plus prélevée à partir des années 2000.

Les enjeux de conservation

À l'heure actuelle, le pigeon ramier (Columba palumbus) n'est pas considéré comme étant en danger au niveau mondial. Il s'agit d'une espèce largement répandue en Europe, en Asie et en Afrique du Nord. Les populations sont généralement stables, voire en augmentation dans certaines régions. Cependant, cela ne signifie pas que l'espèce est exempte de préoccupations en termes de conservation. Les populations de pigeons ramiers peuvent être soumises à différentes pressions, notamment la chasse excessive ou l'urbanisation. Dans des cas moins fréquents, la déforestation et d'autres formes de modification de l'habitat peuvent avoir un impact sur les zones de reproduction, de nidification et de nourrissage. Il est donc essentiel de surveiller régulièrement les populations et de mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées pour assurer une exploitation durable. Il faut aussi préserver leurs habitats naturels et minimiser les impacts des activités humaines sur cette espèce. Cette approche contribuera à maintenir les populations de pigeons ramiers dans des conditions saines et à prévenir toute menace potentielle qui pourrait mettre en danger leur survie à long terme.

Un flux de migration variable

Les flux de migration des pigeons ramiers en France peuvent varier en fonction de plusieurs facteurs, notamment les changements climatiques et des pratiques agricoles. L'augmentation des températures et des régimes pluviométriques marqués peuvent influencer les schémas de migration. Par exemple, des hivers plus doux peuvent entraîner une migration plus tardive ou des déplacements moins importants vers le sud.

Avec l'expansion des zones urbaines, certains pigeons ramiers peuvent choisir de s'adapter à ces nouveaux environnements en migrant vers des zones urbaines où ils trouvent des sources de nourriture plus abondantes et moins de prédateurs.

Enfin, la pression de chasse peut également influencer les flux de migration en perturbant les schémas de déplacement. Cela peut

entraîner des changements dans les zones où les pigeons se sentent en sécurité et où ils choisissent de se reposer ou de se nourrir. Ils peuvent alors représenter un danger pour les cultures dans certaines situations, en particulier dans les zones agricoles où ils peuvent se rassembler en grands groupes.

En termes de suivi de migration, certains chiffres sont étonnants, 2 reprises seulement ont été obtenues à l'étranger, en Espagne, toutes deux originaires des Pyrénées orientales. Les 2 oiseaux ont été repris nettement plus au sud, dans la province de Valence à 300 km et en Andalousie à 800 km. De manière générale, 12 % des reprises ont été obtenues à plus de 50 km et 60 % à moins de 5 km.

S'agissant de la durée du port de bague, un nouveau palier a été atteint en 2022. La longévité maximale en 2021 de 17 ans est passée à plus de 19 ans en 2022. Un oiseau bagué poussin a été repris très exactement 19 ans, 4 mois et 6 jours après, cet oiseau est cependant resté très casanier puisqu'il a été bagué et repris dans l'Aisne, à 5 km de son lieu de naissance !

Quel impact de la météorologie sur la reproduction des colombidés ?

Les années chaudes sont généralement plutôt favorables aux colombidés en termes de succès reproducteurs. Cependant, les records de température atteints, la sécheresse prolongée ont pu avoir des effets délétères, même si finalement nous manquons cruellement d'information pour évaluer l'impact réel que ces phénomènes extrêmes ont pu avoir sur les populations de colombidés.

La raréfaction dans certains secteurs des points d'eau où s'abreuver a pu indirectement affecter le succès reproducteur des colombidés. En effet ceux-ci devant parcourir plus de distance et donc s'absenter plus longtemps du nid, ce dernier a pu être plus exposé à la prédation, voire à une exposition prolongée au soleil, ce qui peut s'avérer néfaste pour les poussins les plus jeunes. On peut aussi se demander quel a été l'impact des nombreux orages avec grêles survenus en juin. Il y a eu plusieurs témoignages, notamment dans le Sud-Ouest, d'observations de cadavres d'animaux frais, juste après le passage de fortes averses de grêle, que ce soient des mammifères ou des oiseaux (lièvres, palombes…). Malheureusement là encore, il n'y a pas eu de protocole mis en œuvre pour essayer de quantifier cette mortalité.

Des pigeons aux petits pois !

Les cultures de pois sont vraiment sensibles à la déprédation des oiseaux. Les pigeons sont attirés par les pois à la fois sous forme de jeunes plants tendres et de gousses matures. Ils se nourrissent des jeunes plants, arrachant les pousses tendres et causant des dommages significatifs à la culture dès son stade initial. Cela peut entraîner une réduction du taux de germination et une diminution de la densité des plants dans le champ. La 2e période critique c'est lorsque les pois commencent à former des gousses, les pigeons peuvent alors se nourrir des pois à l'intérieur des gousses. Ce comportement peut causer des pertes de rendement importantes, car les pigeons peuvent ouvrir plusieurs gousses et consommer les pois qu'elles contiennent. Pour finir ceux-ci peuvent causer des dommages indirects en piétinant les plants pendant leur recherche de nourriture !

Marc Rouget

Sources :
Programme « Colombidés » Bilan de la saison 2022. Hervé LORMÉE, Direction de la Recherche et de l'Appui Scientifique Unité Avifaune Migratrice - Station de Chizé 79360 Villiers en Bois.
Estimation des tableaux de chasse de colombidés en France pour la saison 2013-2014.
Hervé LORMÉE, ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise, Unité Avifaune migratrice – Chizé et Philippe AUBRY, ONCFS, Direction de la recherche et de l'expertise, Cellule d'appui méthodologique – Saint-Benoît, Auffargis.

© D. Gest

[DOSSIER]

LA CHASSE À LA BÉCASSE, UNE AFFAIRE DE CHIEN !

© Envato

La chasse à la bécasse des bois est bien plus qu'une simple activité de loisir, c'est un art ancestral comme l'aiment à dire les vrais passionnés !

Chaque année, des milliers de chasseurs se préparent à affronter les défis que présente la quête de cette petite et insaisissable créature, symbole des forêts mystérieuses et des paysages sauvages. Considérée comme l'une des formes les plus exigeantes de chasse aux oiseaux, les chasseurs doivent non seulement faire preuve de patience et d'habileté, mais aussi de respect pour l'oiseau et son habitat. Mais cette chasse prenante est surtout une affaire de chien.

Le chien bécassier

Plusieurs saisons de chasse sont souvent nécessaires pour faire un chien bécassier, ainsi que de nombreuses mises en présence. Un chien ne devient pas bécassier en levant seulement 5 ou 6 bécasses par an. Il faut au moins 3 ans avant d'avoir un bon compagnon de chasse. Le chasseur devra créancer son auxiliaire en priorité sur la bécasse pour qu'il s'imprègne bien du sentiment de ce gibier. 2 ou 3 sorties hebdomadaires sont un minimum si l'on veut avoir un chien expérimenté apte à déjouer les ruses de la mordorée. Certains passionnés invétérés ne jurant que par la bécasse détournent volontairement leur chien de la caille ou du perdreau en l'orientant exclusivement vers la bécasse. Sans aller jusqu'à cet excès, je pense qu'on peut très bien faire démarrer son chien sur les cailles sauvages en lui apprenant à bien maîtriser son arrêt et à ne pas poursuivre le gibier, avant d'attaquer la saison en automne. La caille n'a pas son pareil pour tromper les chiens et peut se montrer tout aussi rusée que la bécasse, notamment lorsqu'elle piète et refuse de se lever, ou qu'elle retient son sentiment. Pour échapper au chien et au chasseur, la bécasse piète souvent des centaines de mètres devant eux, il faudra donc perfectionner la fermeté de l'arrêt et obtenir le coulé à l'ordre. La patience du chien contribue beaucoup à la qualité de son arrêt, et reflète la confiance qu'il peut avoir dans son maître. Le chasseur va parfois mettre beaucoup de temps à repérer son chien à l'arrêt à travers la végétation, il est donc impératif que le chien ne craque pas en bourrant le gibier, et sache attendre le chasseur.

Il lui faudra beaucoup de courage

Tout comme son maître, le « chien bécassier » devra être passionné sans jamais craindre d'affronter la pluie, le brouillard, la tempête, les sous-bois humides et les buissons épineux, qui constituent l'ambiance incontournable de cette chasse.
Si l'on devait tracer le portrait du chien bécassier idéal, on pourrait le définir ainsi : intelligent, dévoué et fidèle, passionné, doté d'un nez très fin et sensible, la quête est dense, active, méthodique et soutenue, il ne craint pas les ronces, il arrête ferme et patronne, rapporte et obéit à la perfection. Il n'y a pas de recettes miracles, mais le bon chasseur bécassier fera certainement le bon chien bécassier. C'est en amenant régulièrement le chien au bois et en tentant de le mettre le plus souvent possible en présence de la bécasse que le chasseur va motiver son chien et tisser cette fibre bécassière commune indissociable de la réussite.

Le choix du chiot

Oiseau mythique, la bécasse est devenue un véritable argumentaire de vente pour tout ce qui concerne le monde de la chasse, et son effigie est partout représentée dans l'armurerie, l'habillement

© AdobeStock

ou dans le domaine canin. Il n'est pas surprenant de voir ce genre d'annonces dans les revues spécialisées « Vends chiots, origines extra-bécassières » ! Même si cela est rassurant pour vous, ne vous laissez surtout pas abuser par une telle argumentation. En admettant qu'elle soit réelle, vous n'avez absolument aucune garantie que votre chien chassera la bécasse !

Il semble peu probable qu'un chien possède de façon innée des aptitudes sur un gibier donné, mais il peut être doué physiquement pour le rechercher, il faudra donc le consacrer à la chasse à la bécasse pour le créer sur cet oiseau. Qu'ils soient continentaux ou anglais, à poil long, court ou dur, tous les chiens d'arrêt de différentes races sont aptes à chasser la bécasse.

Les races de prédilection

LE SETTER ANGLAIS

Sa grande polyvalence sur tous les terrains et tous les gibiers, son élégance et son style très félin sur l'arrêt et le coulé en ont fait le chien préféré des chasseurs bécassiers. Ce chien de grande quête, doux, intelligent et passionné, doit être mené de main de maître, car il peut vite « sortir de la main ».

LE POINTER

Très athlétique et puissant, le pointer peut chasser des heures durant sans fatigue apparente, très utilisé en montagne, il se montre très résistant à la chaleur. Le style est différent de celui du setter, le coulé plus saccadé, l'arrêt impressionnant par sa brutalité. Classe, brio et de grandes aptitudes de chasse font du pointer un chien très apprécié des bécassiers, mais c'est une formule 1 et il faudra travailler le rappel.

L'ÉPAGNEUL BRETON

Le plus petit et le plus populaire des chiens d'arrêt. Plus de 5 000 naissances inscrites au LOF (Livre des Origines Françaises) tous les ans. L'épagneul breton est très polyvalent sur le petit gibier et excelle sur la bécasse, c'est vrai que dans son pays d'origine, elles abondent. On peut préférer le style du setter anglais à celui de l'épagneul breton, mais force est de reconnaître que ce broussailleur passe partout, à la quête nerveuse et bondissante, reste un chien diablement efficace.

LE GRIFFON KORTHALS À POIL DUR

Spécialiste du bois et du marais, c'est le chien d'arrêt polyvalent par excellence ; c'est aussi un très bon retriever. Ce chien rustique se distingue des autres races de chiens d'arrêt par sa double toison : un poil dur de couverture demi-long dur et grossier et un sous-poil ou bourre composé d'un duvet fin et serré rendant la peau imperméable. On comprend donc, au vu de cette armure que ce chien soit particulièrement adapté à chasser la bécasse dans les ronciers épais et les fourrés d'aubépine où elle sait si bien se cacher.

LE BRAQUE FRANÇAIS

On distingue 2 types différents : le type « Gascogne » de grande taille et le type « Pyrénées » plus petit et plus léger. Ce dernier a la quête plus vive et plus étendue que le type Gascogne à la morphologie plus lourde. Facile à dresser et d'un caractère doux, le braque français arrête ferme et debout, très résistant et fin de nez, il est aussi réputé pour son aptitude à retrouver les bécasses à la remise.

Marc Rouget

Source : Chasse Bécasse Passion – Serge Lardos

© Pixabay

© AdobeStock

© Pixabay

© Envato

© Pixabay

SCIERIE

Tel : 02.33.35.78.90

www.scierie-de-mortree.fr

EXPLOITATION FORESTIÈRE

Achat bois toutes essences

scieriedemotree@gmail.com

61570 MORTREE

LELIEVRE

Le référent immobilier

IMMOBILIER NEUF

02 43 43 79 70

TERRAINS À BÂTIR

lelievre-immobilier.com

Document et photos non contractuels. PROMOCIL SAS - 61 bd de Vaugirard 75015 PARIS - Capital social : 765 000 € - R.C.S PARIS 562 046 417

RÉVISION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE

(Dans l'attente de la signature du Préfet)

La loi du 26 juillet 2020 a confié aux Fédérations Départementales des Chasseurs l'élaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC). Il est mis en place dans chaque département et est établi pour une période de 6 ans renouvelable. Le SDGC vise à inscrire la chasse dans une perspective de développement durable des espèces et des milieux, il contribue à la politique environnementale du département.

Le Schéma départemental de Gestion Cynégétique est opposable aux chasseurs et aux sociétés, groupements et associations de chasse du département.

Le SDGC rédigé par la Fédération des Chasseurs de la Sarthe a été approuvé par le Préfet le 29 septembre 2021 et donc validé jusqu'au 28 septembre 2027 ; néanmoins le contexte national, avec des arrêtés nationaux renvoyant au SDGC parus notamment au mois de décembre 2023, et l'évolution des conditions de gestion du sanglier ont conjointement incité la Fédération des chasseurs de la Sarthe à proposer quelques modifications à partir de la saison prochaine.

1. Le chevreuil

L'arrêté ministériel de 1986 a été modifié avec parution au journal officiel le 30 décembre 2023, celui-ci permet désormais le tir du chevreuil avec des munitions de grenaille sans précision de la matière de cette grenaille. Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du département de la Sarthe est conforme à cette modification et n'est pas contradictoire avec l'arrêté préfectoral spécifique qui permet le tir du chevreuil avec une munition chargée de grenaille en sachant d'une part le diamètre est compris entre 3,75 millimètres et 4 millimètres et que d'autre part la distance maximale de tir séparant le tireur du chevreuil visé ne devra dépasser en aucun cas 30 mètres.

Par ailleurs, la modification de cet arrêté de 1986 qui précisait jusqu'alors une distance de 30 mètres par rapport aux plans d'eau ou zones humides d'interdiction d'usage de grenaille de plomb permet de réprimer les infractions à la directive européenne entrée en application le 15 février 2023.

2. Pratique de la chasse

LA RATTENTE

La pratique de la rattente qui consiste à se placer à des points stratégiques et à attendre avec une arme chargée un gibier poussé par un territoire voisin sans concertation ni accord préalable entre les deux parties a fait l'objet du travail de la commission sécurité de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe. Après divers échanges notamment avec les services en charge de la police de la chasse, il est apparu opportun de préciser les préconisations déjà existantes dans le SDGC : « si les conditions minimales de sécurité ne sont pas garanties, il est conseillé de se poster sur un rehausseur dont le plancher se trouve au minimum à 1 mètre du sol ».

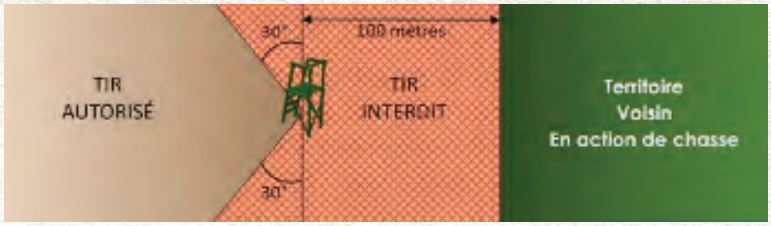

© D. Gest

LA RECHERCHE AU SANG

Toujours dans les préconisations prévues dans le SDGC, il est ajouté un alinéa à propos de la recherche au sang du grand gibier blessé ; en effet, même si le fait d'achever un animal mortellement blessé ne constitue pas un acte de chasse, il paraît opportun de reconnaître l'existence des duos conducteurs-chiens spécialisés formés et validés par une association reconnue.

Outil de gestion de la grande faune, la recherche du grand gibier blessé fait partie de l'éthique du chasseur de grand gibier.

La recherche au sang des animaux soumis à plan de chasse ou plan de gestion est une discipline qui demande beaucoup d'efforts et d'abnégation, des connaissances profondes de la morphologie et de l'éthologie du grand gibier, une parfaite connaissance de l'esprit de la chasse liée à une grande prudence dans les actes et une nécessaire réserve dans l'expression, et enfin une harmonie totale du maître avec son chien de sang.

C'est l'UNUCR qui organise et développe cette activité de recherche du grand gibier blessé dans le département.

Les conducteurs agréés de l'UNUCR sont autorisés à rechercher les animaux blessés toute l'année sous réserve du respect des dispositions réglementaires.

Si l'animal retrouvé est soumis à plan de chasse il devra être muni sur les lieux mêmes de sa capture, et avant tout transport, du dispositif de marquage réglementaire du lieu du tir initial.

Un titulaire de droit de chasse, adhérent à la Fédération des Chasseurs de la Sarthe, ne peut s'opposer à l'exercice d'une recherche au sang menée par un conducteur de l'UNUCR qui traverse son territoire, quand bien même ce dernier n'a pas été en mesure de le tenir informé préalablement. Ceci étant, en règle générale et dans la mesure du possible, il convient que les différents propriétaires ou ayants droit soient avertis au plus tôt.

ENFIN, DANS LES ANNEXES DE CE DOCUMENT FIGURE UN RAPPEL CONCERNANT LA LÉGISLATION DES ENTRAÎNEMENTS DE CHIENS DE CHASSE À CE JOUR.

3. La règlementation

- Il est ajouté un alinéa à la liste du chapitre « règlementation » et donc d'infractions qui peuvent faire l'objet de procès-verbaux de classe 4 : « Seul le gibier formellement identifié peut être tiré ».

- Une chasse collective comprend toute chasse à tir dont le nombre de chasseurs est supérieur ou égal à 5. Cette modification a des conséquences sur l'information du cahier de battue obligatoire pour les chasses collectives du grand gibier ainsi que pour la pose de panneaux de signalisation temporaires. À ce sujet le texte de l'arrêté du 5 octobre est reproduit afin de stipuler que les panneaux doivent être posés à toutes les entrées : « tout organisateur d'une chasse collective de chasse à tir du grand gibier appose des panneaux de signalisation temporaire sur l'accotement ou à proximité immédiate des voies publiques pour signaler les entrées principales de la zone de chasse ».

4. Le sanglier

- Afin de répondre aux exigences de l'Administration à propos de la connaissance des prélèvements de sangliers en temps réel, il est institué un Plan de Gestion Cynégétique pour l'espèce sanglier. Celui-ci rend donc obligatoire l'adhésion des territoires qui souhaitent chasser cette espèce ; deux cas de figure se présentent donc :
  - Le territoire fait déjà l'objet d'une demande de plan de chasse (DU pour la demande unique GG pour la demande de grand gibier ou PG pour la demande de petit gibier) ; dans ce cas le détenteur du droit de chasse doit déclarer ses prélèvements dans les 48 heures qui suivent la chasse sur internet en utilisant son identifiant (numéro de plan de chasse) et son mot de passe qui figure sur sa demande de plan de chasse. À partir de la saison 2024-2025 les déclarations de prélèvement des chevreuils et des grands animaux doivent également se faire par cette méthode.
  - Le territoire ne fait pas déjà l'objet d'une demande de plan de chasse ; dans ce cas le détenteur doit déposer au siège de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe

une demande de Plan de Gestion Cynégétique qui lui permettra d'obtenir un mot de passe ainsi qu'un identifiant nécessaires à la déclaration des prélèvements. Si le demandeur a par ailleurs déposé une demande de plan de chasse il devra s'acquitter de la seule contribution territoriale sinon il devra également payer l'adhésion territoriale (65 euros pour la saison 2024-2025).

- La Fédération des Chasseurs de la Sarthe a ajouté une formation à son panel : il s'agit de la formation permettant le piégeage du sanglier. Cette pratique est désormais possible sous conditions d'être piégeur agréé, d'avoir suivi la formation spécifique de piégeage du sanglier et d'avoir un permis de chasser validé pour la saison en cours.
- Afin d'éviter toute incohérence, il est établi un lien entre le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique avec l'arrêté préfectoral annuel qui définit les « points noir sanglier » ainsi que les modalités appliquées dans ces secteurs.
- Les modalités de la chasse du sanglier (exclusivement) autour des parcelles en cours de récolte

Tir de jour du sanglier autour des parcelles agricoles en cours de récolte :

RÉGLEMENTAIREMENT

- Les chasseurs doivent être à poste fixe matérialisé de main d'homme.
- Les chasseurs se postent en dehors de la zone de circulation des engins agricoles.
- Les armes ne sont pas transportées à bord d'un engin agricole.
- Le tir doit être fichant en dehors de la parcelle en cours de récolte et le tir en direction des engins agricoles est strictement interdit.

EN PRÉCONISATION

L'utilisation de rehausseur dont le plancher se situe à un minimum d'un mètre du sol est fortement recommandée.

- Enfin, la charte d'agrainage destiné aux sangliers est modifiée du fait d'une harmonisation nationale.
- Il est institué un agrainage maximum de 50 kilogrammes par semaine et par tranche de 100 hectares boisés.
- Cet agrainage est limité à 2 jours par semaine et par charte.
- Il n'existe plus de période d'interdiction totale d'agrainage.
- Il n'y a plus de notion de massif forestier d'au moins 50 hectares pour pouvoir souscrire une charte.
- L'agrainage doit être linéaire et dispersé.
- La charte est annuelle et doit donc être renouvelée entre le 15 janvier et le 31 mars.

Yvon Mercier

elcy
Réseau d'avocats
DES AVOCATS
UNIS DANS **VOTRE INTÉRÊT**

Boris MARIE
Sandrine SOULARD

Cabinet d'avocats
Tél : 02 43 23 73 73

Nos domaines d'intervention :
Contentieux immobilier, baux - droit de la famille
Successions - droit du travail - droit pénal,
préjudice corporel

7 Avenue François Mitterrand - 72000 Le Mans

www.elcyavocats.fr

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER

LA PROCÉDURE D'INSCRIPTION ET DE RÉINSCRIPTION

Flashez le QRCode afin d'accéder au logiciel permettant de gérer les inscriptions à l'examen de délivrance du permis de chasser.

L'inscription comme la réinscription à l'examen se fait via la plateforme simple et intuitive de l'OFB : **permischasser.ofb.fr**

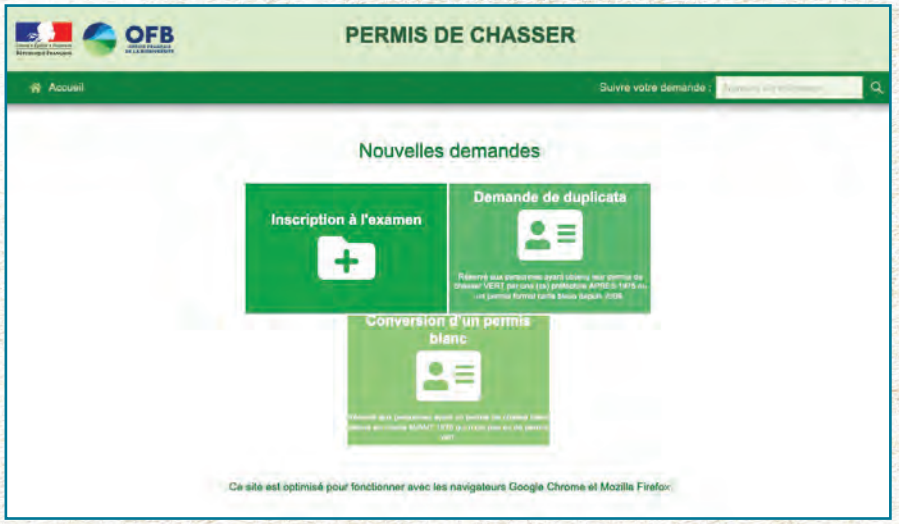

TARIF		INSCRIPTION	RÉINSCRIPTION
OFB	Mineur	31 €	16 €
	Majeur	46 €	16 €
FDC FORMATION	Mineur	30 €	15 €
	Majeur	30 €	15 €

Envoyez ou déposez vos documents à la FDC 72 : 4 Lieu dit Les Courtrus 72210 VOIVRES-LÈS-LE-MANS

Votre CERFA devra être déposé à la FDC après avoir fait compléter au dos le certificat médical par votre médecin traitant accompagné :

- d'une photo d'identité,
- la copie de la carte d'identité ou du passeport
- l'attestation de recensement ou certificat de participation à « la journée défense et citoyenneté » pour les candidats âgés entre 16 et 25 ans.

Après validation de votre dossier, vous serez contacté par la FDC pour fixer les dates de :

- la formation pratique et théorique d'une journée (le mercredi)
- la formation complémentaire d'une demie journée (le vendredi)
- de l'examen (une heure environ)

Le permis en quelques chiffres

300 candidats ont été formés en 2023 sur les 360 dossiers validés. Après 35 journées d'examen, la FDC 72 enregistre un taux de réussite à l'examen de 76 %.

Saisons	Validations nouveaux chasseurs
2023 / 2024	245
2022 / 2023	195
2021 / 2022	176
2020 / 2021	139

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER EN LIGNE

Nouveauté 2024

Nouveau site internet ; validez en deux étapes :
www.fdc-sarthe.com

1ère Etape : CRÉATION DU COMPTE

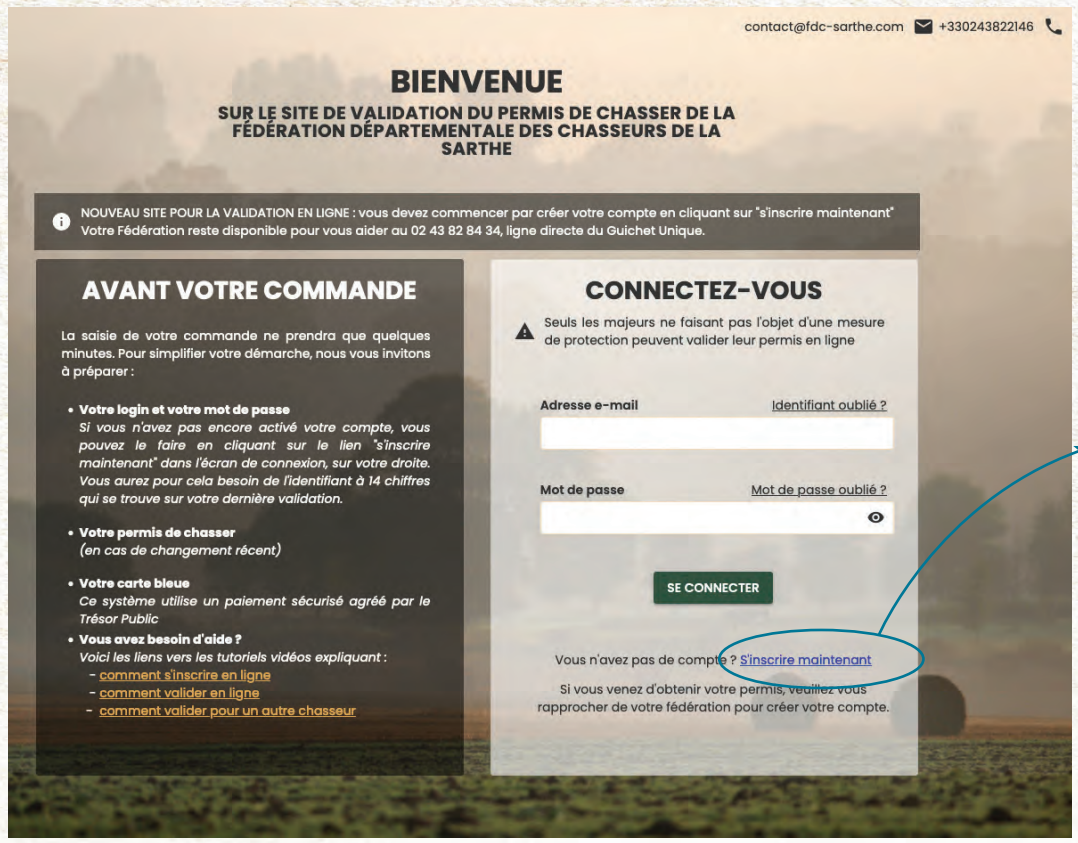

Pour la création de votre compte, cliquer sur :
S'inscrire maintenant

2ème Etape : VALIDATION 2024-2025… mode d'emploi

Connectez-vous avec votre adresse mail et mot de passe (utilisé pour la création du compte) sélectionner le département 72 et LAISSEZ VOUS GUIDER…

Vérifiez votre fiche chasseur et cliquez sur le bouton « nouvelle validation » et laissez-vous guider jusqu'au paiement puis l'impression de votre validation.

Site internet « non marchand » : s'agissant d'un droit payable immédiatement, d'une part, et d'autre part, du fait que les régies Guichet Unique sont des régies de recettes. Il n'est juridiquement pas possible d'appliquer la règlementation en vigueur sur les sites de vente en ligne comportant un délai de rétractation : ***Annulation, modification ou remboursement impossible : VALIDATION DIFINITIVE.***

Votre Fédération reste disponible au 02.43.82.84.34 ou par mail : contact@permisdechasser.fr

SAISIR LES PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS

VIA L'ESPACE ADHERENT A PARTIR DE LA SAISON 2024-2025

Rendez-vous sur le site de votre FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA SARTHE :
www.fdc-sarthe.com

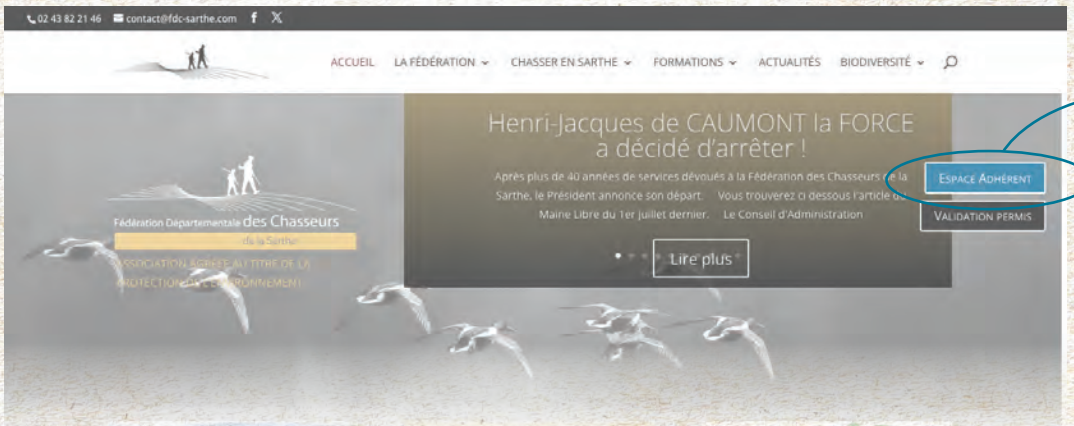

Cliquer sur :
ESPACE ADHÉRENT

Ajouter votre matricule
72DU...
et votre mot de passe

Onglet
SAISIE PRÉLÈVEMENTS SANGLIER

Remplir
LA CARTE DE PRÉLÈVEMENT
puis **VALIDER**

Votre Fédération reste disponible au 02.43.82.21.46

FIN DE LA CARTE DE PRÉLÈVEMENT

Rendez-vous sur le site de votre FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA SARTHE : www.fdc-sarthe.com

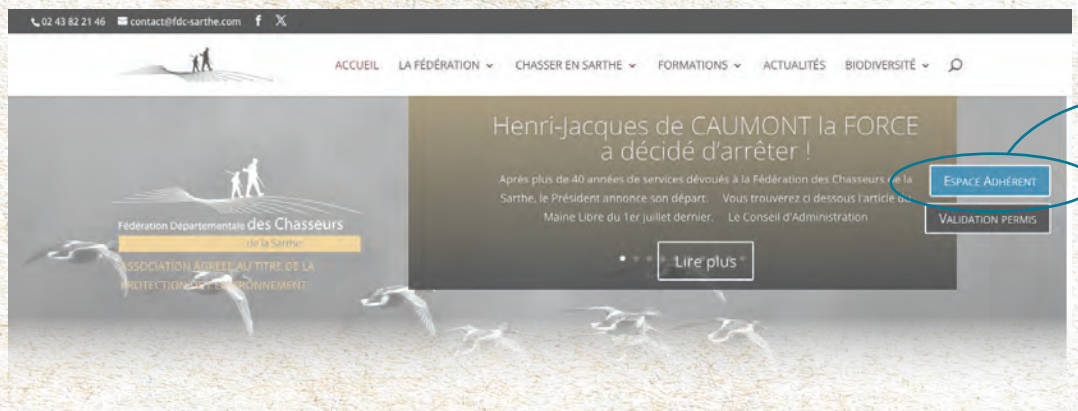

Cliquer sur : **ESPACE ADHÉRENT**

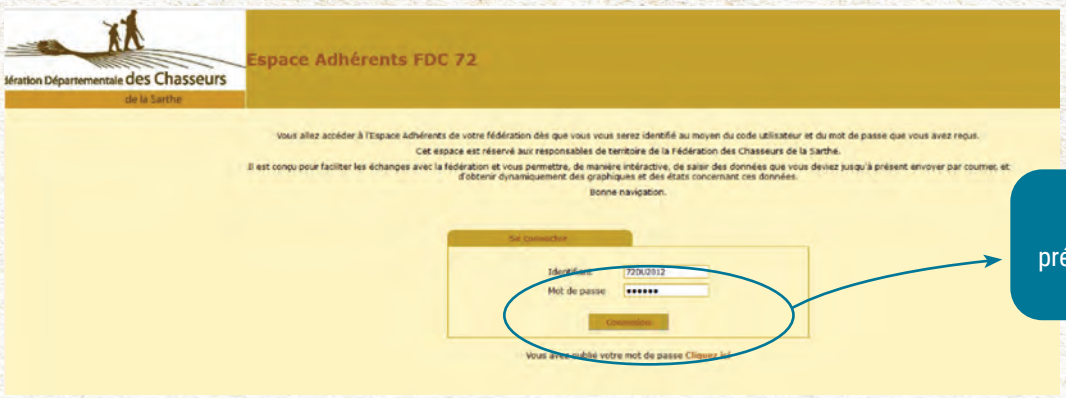

Ajouter votre matricule **72DU...** présent sur l'arrêté préfectoral et votre mot de passe

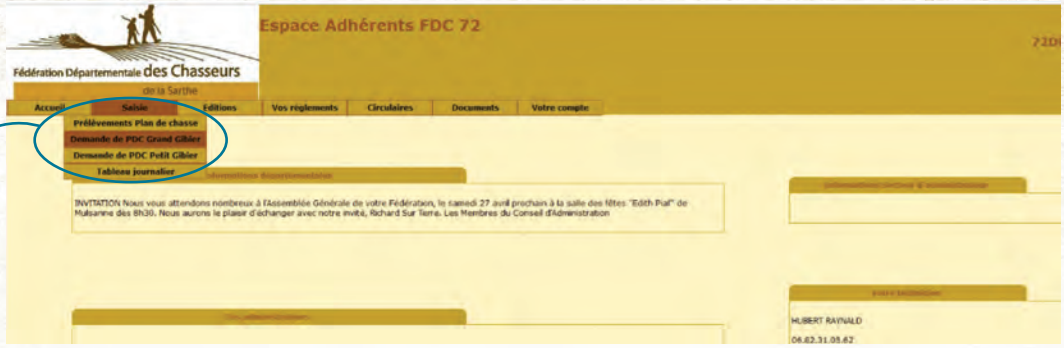

Onglet **SAISIE PRÉLÈVEMENT PLAN DE CHASSE**

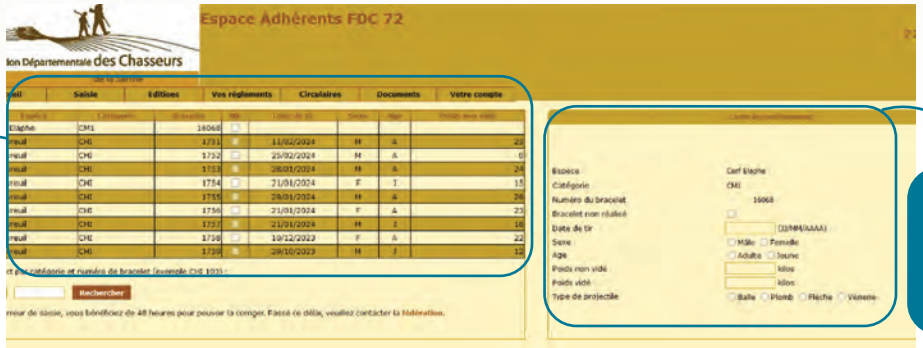

SELECTIONNEZ VOTRE BRACELET
Attention au numéro de bracelet

PUIS COMPLÉTEZ
La carte de prélèvement en ligne

Votre Fédération reste disponible au 02.43.82.21.46

RESPONSABILITÉ CIVILE ORGANISATEUR

Lors de la dernière assemblée générale nous avons annoncé l'arrêt de la RC organisateur (Responsabilité Civile) dans le cadre du contrat de service.

Cette assurance qui avait été souscrite il y a de nombreuses années partait d'un excellent principe en sensibilisant les organisateurs de chasse à une obligation de couverture en responsabilité.

Les conditions de la chasse actuelle ont beaucoup évolué et le grand gibier a pris le pas (peut être et/ou sans doute malheureusement !) sur la chasse du petit gibier et les accidents ont augmenté en nombre et surtout en gravité et l'assurance proposée ne protégeait plus de façon satisfaisante les organisateurs de chasse qui couraient de grands risques, d'où notre décision.

Nous nous sommes alors tournés vers un courtier en assurances pour qu'il démarche différentes compagnies pour nous proposer un contrat de groupe mais malheureusement ses recherches sont restées infructueuses.

Votre fédération n'est pas, pour autant, restée les bras croisés et, par l'intermédiaire d'un ami, j'ai eu un contact avec un courtier en assurances de l'est de la France particulièrement au fait de ces problèmes et qui a rédigé un contrat en collaboration avec un Président de fédération.

Ce courtier collabore avec une cinquantaine de Fédérations départementales différentes ce qui constitue, à mon avis, un gage de sécurité. J'ai soumis ce contrat à deux amis assureurs qui n'ont rien trouvé à redire tant dans la rédaction que dans le prix proposé qui est inférieur de 15% , dans le cadre d'un contrat groupé, au prix individuel. Ce prix est fixé en fonction du nombre d'actionnaires ou de sociétaires et non pas en fonction du nombre de participants (par exemple vous êtes 12 sociétaires ou actionnaires mais 30 non-sociétaires à participer à une action de chasse vous rentrez dans le premier groupe au niveau tarif !).

Ce contrat RC organisateur proposé n'est absolument pas une obligation. La démarche de votre fédération a été uniquement de rendre un service aux chasseurs sarthois mais libre à chacun de se tourner vers la compagnie d'assurance de son choix.

Nous serons avec les techniciens de secteur à votre écoute pour répondre à vos éventuelles questions mais surtout pour toute question précise et technique notre courtier sera là pour vous répondre, n'hésitez pas à l'appeler.

Sur le site internet **www.fdc-sarthe.com** vous trouverez le descriptif du bulletin d'adhésion. Sur votre demande un contrat plus détaillé des conditions générales peut être fourni par votre fédération.

Espérant avoir répondu à vos interrogations et à votre éventuelle demande.

Bonne saison de chasse dans la sérénité mais surtout dans la sécurité.

Denys PALAYRET
1e Vice – Président

Terrassur courtage
11, Rue Professeur TREMOLIERES
BP 13
25800 Valdahon

Tel : 03 81 25 01 10
Mail : terrassur@terrassur.fr

LES RISQUES DU TIR DANS LA TRAQUE

La battue est une méthode de chasse courante, mais elle comporte des risques qu'il est important de connaître et de prendre en compte pour assurer la sécurité de tous les participants.

En Sarthe, elle est pratiquée dans la majorité des cas sur une zone de chasse encadrée par des lignes de postes à intervalles réguliers. À l'intérieur de la battue, des rabatteurs avec des chiens et des accompagnateurs poussent le gibier vers ces lignes. Le tir dans la traque est donc à proscrire, c'est une action dangereuse pour laquelle il ne doit pas y avoir de dérogation. Voici plusieurs cas :

Les ricochets

Dans un test mené par la FDC41 en 2021 sur le comportement des projectiles après un tir sur des cibles placées à 15 et 30 mètres (article le Chasseur Français, 15 sept 2021), il est ressorti que 80% des balles ricochent ! Ce test a aussi mis en exergue la dangerosité plus élevée de l'utilisation du fusil pour le tir à balle par rapport à la carabine, contrairement à certaines idées reçues. En effet, parmi les balles qui ont ricoché, 84 % ont été tirées au fusil et 78 % à la carabine. De plus, les éclats des balles rayées sont plus ou moins nombreux selon l'ogive utilisée, mais perdent rapidement leur énergie, à l'inverse des munitions lisses, qui restent entières et puissantes. On ne peut pas savoir jusqu'où et dans quelle direction notre projectile sera dangereux, alors tirer dans une direction où il peut y avoir des traqueurs, des accompagnateurs et des chiens n'est pas envisageable.

La trajectoire du gibier rentrant

Dans le cas où l'animal a une trajectoire rentrante vers la ligne de tir, que ce soit dans la traque ou derrière la ligne, le geste du tireur peut balayer la ligne placée mais aussi sortir de l'angle de sécurité des 30° par rapport à son voisin. Cette raison semble évidente à tout le monde car c'est une consigne souvent rappelée par le responsable de chasse lors du rond le matin. Pourquoi si cela est évident pour un animal rentrant cela le serait moins si l'on peut tirer devant un animal sortant ?

Dans le feu de l'action

Le fait de blesser un animal et de vouloir à tout prix le retirer pour abréger ses souffrances, pourrait pousser un tireur à ne pas respecter les distances et les angles de sécurité mais aussi de tirer dans l'enceinte. Dans le feu de l'action notre cerveau occupé à « aller vite pour réparer l'erreur » peu nous entraîner à faire des tirs dangereux sans en avoir l'intention véritable. Le cas d'un animal blessé peut aussi, s'il retourne dans la direction de la traque, constituer un danger pour les hommes et les chiens qui viennent vers lui, surtout lorsqu'il s'agit d'un sanglier ou d'un cerf coiffé.

Les « bonnes » excuses

Des raisons diverses avec une volonté de bien faire peuvent pousser un responsable de chasse à autoriser le tir dans la traque pour éviter de tirer vers une route ou chez un voisin par exemple. Ces tirs sont interdits mais cela n'est pas une raison valable pour mettre un tireur dans une autre situation à risque comme le tir dans la traque. Les postes doivent permettre aux tireurs de tirer en sécurité quand le gibier passe à proximité du poste. Si cela n'est pas le cas, mieux vaut ne mettre personne, que de faire prendre un risque à quelqu'un, tant pis si un animal passe la ligne à cet endroit. Quelquefois la solution peut être de mettre un archer sur les postes difficiles, celui-ci ne tirant qu'à 20 mètres maximum.

En conclusion nous pouvons rappeler que ne pas tirer est aussi un acte de chasse, si les conditions de sécurité ne sont pas optimales. Chaque chasseur est seul décisionnaire et responsable de son tir, et personne ne regrette une balle qu'il n'a pas tirée.
Évidement il est bon de répéter que pour réduire ces risques, il est important que tous les participants à une battue suivent les règles de sécurité établies, portent des vêtements de chasse hautement visibles, utilisent des équipements en bon état de fonctionnement, communiquent clairement et soient bien formés aux pratiques de chasse sécuritaires.

Xavier Lelièvre

© D. Gest

BOBET matériel

Nous équipons les industriels depuis 1978

BOBET matériel vous propose une vaste gamme de produits et outils pour la préparation de la viande.

10%

de remise immédiate sur présentation de ce coupon*

Magasin Bobet Matériel
ZA la Forêt impasse Ladeveze
72470 Champagné

Ouvert du lundi au vendredi
8h00-12h00 14h00-16h45

*Réduction valable qu'une seule fois et sur une sélection d'articles. Voir en magasin.

Flashez pour découvrir notre site internet

Protection individuelle | Mobilier & matériel inox | Métier de bouche & préparation | Entretien & hygiène | Entretien & maintenance | Coutellerie

---

CHASSEZ BIEN ASSURÉ

La Fédération des Chasseurs de la Sarthe recommande l'agence MMA de Conlie comme partenaire pour ses contrats de responsabilité civile chasse

Elle vous conseillera toutes les solutions
en vous proposant une large gamme de garanties
pour exercer votre passion l'esprit libre.
Nous avons pensé à préserver votre tranquillité par une
couverture responsabilité complète.
Notre offre vous permet d'assurer également vos chiens et vos armes.

Agences MMA de Conlie, Beaumont sur Sarthe, Sillé-le-Guillaume et Fresnay sur Sarthe
Agents généraux exclusifs MMA Arthur VARENNE & Foulques RIBAULT-MENETIERE
31 place des Halles – 72240 Conlie – 02.43.20.50.11
N°Orias : 16005852 & 17005851

MMA
ENTREPRISE

Crédit Mutuel
Maine-Anjou, Basse-Normandie

Édité par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 € - immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS Laval 43, bd Volney 53083 Laval Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest CS92459 75436 Paris Cedex 09. Crédit photo : PRISMA LAVAL.

Si je chasse, je ChassAdapt !

Développée par la FNC pour la gestion adaptative, ChassAdapt est une application utilisée pour que les chasseurs puissent enregistrer leurs prélèvements en temps réel sur leur smartphone. Application gratuite, simple et pratique d'utilisation qui permet **d'entrer ses prélèvements en quelques clics** directement sur le terrain, **même sans réseau internet**.

SIMPLE
RAPIDE EFFICACE

Pour télécharger l'application

Disponible sur Google Play et App Store, ChassAdapt remplacera à terme les carnets papiers et bagues des espèces soumises à la déclaration des prélèvements.

Pour créer un compte, il vous sera demandé votre **numéro d'identifiant Guichet Unique**, numéro à **14 chiffres** que vous pouvez trouver **sous le code barre de votre validation annuelle du permis de chasser**, ainsi que votre date de naissance. Il vous sera aussi demandé votre numéro de téléphone, afin de vous permettre de récupérer votre mot de passe, **en cas d'oubli**, de manière simplifiée.

DISPONIBLE SUR Google play

Disponible sur App Store

Ne pas jeter sur la voie publique - Création graphique : Florentine Routier - www.florentineroutier.com - 0634600887 - Crédit photo : Dominique Gest - Adobe Stock

FRC

22 416 c'est le nombre d'arbres plantés au cours des 3 dernières années en Sarthe dans le cadre des projets accompagnés et financés par la FRC au travers des divers dispositifs financiers sollicités.

Du côté de la FRC

Les haies, lorsqu'elles sont en bon état écologique, rendent de nombreux services en termes d'accueil de la biodiversité, de production de biomasse, de stockage d'eau et de carbone ou encore de micro-climat. La disparition annuelle de 23 500 km de haies en France est une cause directe de l'effondrement de la biodiversité et de l'amplification des catastrophes climatiques (érosion des sols et ruissellement, coups de vent ravageurs) visibles sur nos territoires. À cette disparition s'ajoute le dépérissement de l'existant, notamment dû à de mauvaises pratiques de gestion impliquant des dégradations sur les haies (branches éclatées, troncs abîmés, mauvaise cicatrisation, tailles répétitives empêchant la fructification, haies sénescentes…).

Pour le gestionnaire, il est nécessaire de connaître son patrimoine bocager pour apprendre à le gérer et le valoriser au mieux pour maximiser les services rendus. La Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire peut vous accompagner au travers de 2 outils disponibles : Le **PGDH** (Plan de Gestion Durable des Haies) et le **Label Haie**.

Le PGDH

PGDH - Plan de Gestion Durable des Haies

Le **Plan de Gestion Durable des Haies (PGDH)** est un outil d'aide à la planification qui permet à l'agriculteur de connaître au mieux ses haies, de savoir ce qu'elles abritent, ce qui y pousse, de connaître l'état général de la haie, de déterminer le capital de production de bois contenu dans chaque haie et les manières de valoriser au mieux et de gérer durablement ses haies.

Pour une exploitation agricole, le PGDH s'appliquera à l'ensemble des éléments linéaires gérés par l'exploitant et dont il a la jouissance (location

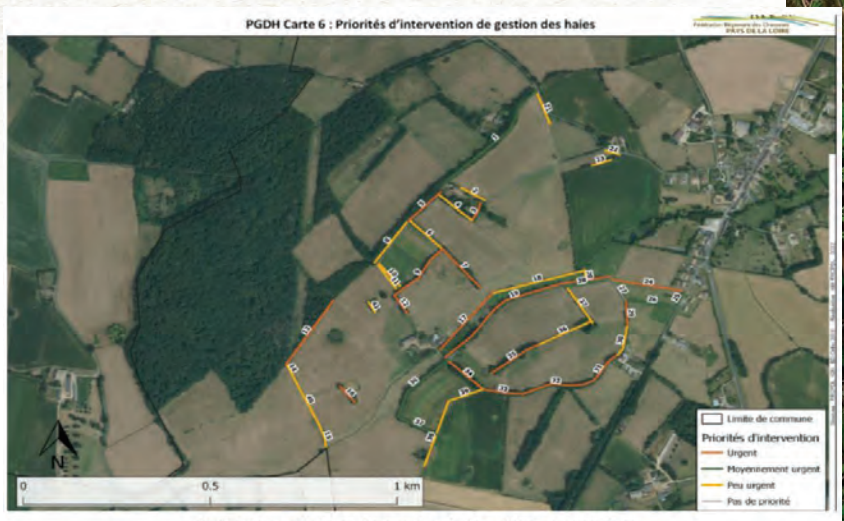

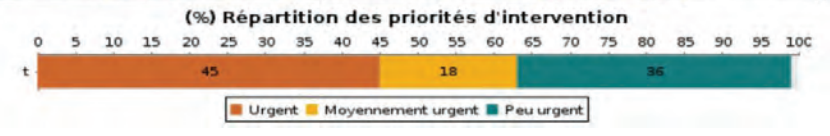

ou propriété). Il s'agit des haies (y compris les alignements au sens de la PAC, des lisières de bois dissociées du massif forestier) et les éléments surfaciques (bosquets naturels ou plantés) gérés par l'exploitation.

Ce document est valable pour quinze ans. L'agriculteur peut alors suivre les travaux de gestion qu'il met en place sur les haies (récolte de bois, taille de formation, élagage…). Le programme régional du Pacte en faveur de la Haie peut prendre en charge **jusqu'à 2 500 €** du coût de réalisation du PGDH.

Le Label haie

Le **Label Haie** est un dispositif de certification qui vise à valoriser les bonnes pratiques de gestion des haies mais également de garantir une production d'un bois de qualité et respectueuse de l'environnement pour une consommation de la ressource maîtrisée et responsable. Le Label implique de respecter un certain nombre d'indicateurs de gestion : **protéger la haie, améliorer la coupe et la sélection, augmenter le potentiel d'accueil de la biodiversité et le capital biomasse de la haie.**

Enfin, pour les exploitants déclarant à la PAC, **un bonus Haie de 7€/ha de SAU** est sollicitable auprès de la PAC dans le cadre de l'obtention du Label Haie. Ce bonus est un plus permettant de valoriser la qualité des coupes et la durabilité de la haie.

La FRC vous accompagne dans la certification Label Haie :
Comment ?
- En réalisant avec vous un audit interne avant le passage de l'organisme certificateur indépendant (Certis),
- En vous conseillant au mieux sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour obtenir le Label et le maintenir,

Quels débouchés pour le bois des haies labellisées ?

Bois d'œuvre, bois bûche, bois déchiqueté, litière plaquette, bois énergie, valorisation via les PSE sont autant de débouchés permettant de valoriser la haie au même titre qu'une culture.

Se lancer dans une certification label Haie demande au préalable (ou dans les deux ans après l'entrée) de réaliser **un Plan de gestion durable des haies.** Le Label Haie répond ainsi à un double objectif, produire du bois et du bois d'œuvre avec les garanties d'une ressource renouvelée et maintenir des paysages bocagers durables et fonctionnels.

Vous souhaitez réaliser un PGDH ou intégrer le Label Haie ?

N'hésitez pas à nous contacter au 06 72 67 00 41 ou par mail : n.morchipont@frc-paysdelaloire.com

Nicolas MORCHIPONT

VEILLE SANITAIRE SUR LA FAUNE SAUVAGE SARTHOISE

Aujeszky, SDRP, BVD et paratuberculose : des maladies scrutées sur un échantillon de la faune sauvage en Sarthe

Depuis 2016, un partenariat est noué entre la Fédération des Chasseurs, la Direction Départementale de la Protection des Populations, le GDS et Inovalys afin d'effectuer une veille sanitaire de maladies sur la faune sauvage en Sarthe à savoir sur les sangliers, les cerfs et les chevreuils sur l'ensemble du territoire Sarthois. Des prélèvements de sang sont réalisés sur les animaux ciblés, accompagnés des fiches de renseignements les concernant (lieu de chasse, sexe, âge, poids…). Ces prélèvements sont acheminés au laboratoire Inovalys 72 qui effectue les analyses convenues.

© Envato

Bilan des recherches sur les sangliers

Initialement, les prélèvements étaient effectués uniquement sur les sangliers dans le but de surveiller l'Aujeszky et le Syndrome Dysgénésique et Respiratoire du Porc (SDRP), deux maladies qui peuvent affecter les porcs et dont les sangliers peuvent être porteurs.

Pour la campagne de chasse 2023-2024, les cantons ciblés pour ces prélèvements étaient ceux de Bonnétable, Changé, La Ferté Bernard, La Flèche, La Suze sur Sarthe, Le Lude, Le Mans, Loué, Sablé sur Sarthe, St Calais. Au bilan, les préleveurs référents en hygiène alimentaire de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe ont collecté des échantillons de sang sur 60 sangliers sur les 7900 sangliers prélevés.

Tous les résultats sont négatifs en Aujeszky et en SDRP (en recherche d'anticorps sur sang). La section porcine du GDS 72 finance le coût des analyses pour la recherche de ces deux maladies.

Lieux de prélèvements des sangliers

Bilan des recherches sur les cerfs et chevreuils

Suite à de nombreuses remontées d'éleveurs bovins concernant la forte présence de chevreuils autour et dans les exploitations d'une part et à la présence parfois inexpliquée de BVD dans certains troupeaux d'autre part, une surveillance est mise en place sur les ruminants sauvages. Depuis 2020, le GDS de la Sarthe demande l'appui de la Fédération de la Chasse pour prélever également des échantillons de sang sur les chevreuils et les cerfs pour surveiller la BVD. En 2021, une maladie supplémentaire, la paratuberculose, est ajoutée aux recherches au vu de son importance dans les exploitations bovines.

Sur la campagne 2023-2024, 215 chevreuils (soit 2% des animaux chassés, estimation à 0.6% des chevreuils totaux) et 110 cerfs (soit 8.5% des cerfs chassés, estimation à 3% des cerfs totaux) ont été prélevés.

Tous les résultats des analyses BVD sur les 215 chevreuils et 110 cerfs sont négatifs en BVD.

Les analyses paratuberculose ont été réalisées uniquement sur les animaux âgés de plus de deux ans car les résultats des analyses sont ininterprétables sur les moins de 2 ans. Les résultats d'analyse réalisés sur les prélèvements des 57 cerfs et 139 chevreuils sont tous négatifs. La section ruminant du GDS 72 finance les frais d'analyses de ces deux maladies.

Ce sondage, réalisé sur des effectifs de ruminants sauvages plus importants que les autres années, permet de conclure que le portage par la faune sauvage, bien que ne pouvant pas être exclu, est a minima très rare.

Les éleveurs, membres du Conseil d'Administration du GDS de la Sarthe, apprécient ce partenariat avec la Fédération Départementale des Chasseurs qui permet un dialogue entre les acteurs du territoire et remercie l'implication active de tous les prélèveurs de la Fédération sans qui cette étude ne pourrait avoir lieu.

Raphaël RALU
Directeur du GDS 72

Lieux de prélèvement des cerfs et des chevreuils

© Envato

© Envato

ANIMATIONS NATURE

L'Eco-contribution

Dans le cadre de l'Eco-contribution la Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe a monté un projet sur « l'Education à la nature et la promotion de la biodiversité en Sarthe » nommé EducNat72, dans la continuité des projets EDUCNAT Pays de la Loire. Celui-ci a été mis en place pour une durée de 17 mois (15 Février 2023 au 30 Juin 2024).
Votre Fédération Départementale des Chasseurs a pu mettre en place 3 actions différentes liées à l'éducation à la nature pour des publics de jeunes. La première action est intitulée Education à la nature à destination du jeune public dans le cadre scolaire ou périscolaire, la deuxième action Opération Pays de la Loire Grandeur Nature et la troisième action Développer la communication sur le site de la réserve de la Bruère sur Loir. Cela a permis d'investir dans du matériel pédagogique ou d'outils de communication innovants. En ce qui concerne votre Fédération des chasseurs de la Sarthe, elle a pu bénéficier dans ce cadre d'une subvention de l'Office Française de la Biodiversité de 16 000 Euros, à laquelle s'ajoute les Fonds biodiversités part chasseurs de 8 000 Euros et des fonds propres de 4 861,11 Euros, ce qui représente un coût total de 28 861,11 Euros.
3467 Euros ont été investis dans du matériel pédagogique :

- **Oiseaux en bois peint** (Conception Terre d'eau Brouage) : Différentes espèces chassables ou protégées, présentes en Sarthe, ont été choisies pour pouvoir les présenter aux différents publics.
- **Animaux en 3 dimensions** (France Archerie) : Avec quatre animaux à taille réelle avec un vautour fauve, un lynx, un chevreuil et un lapin de garenne.
- **Matrice de crottes d'animaux** (Model'Nature) : Avec des crottes de cerf, chevreuil, sanglier, renard, blaireau, lièvre qui permet aux enfants d'identifier ces indices de présence dans la nature.
- **Supports EKOLIEN (FNC)** : Lors des différentes animations des supports ludiques EKOLIEN sont distribués aux élèves : Poster la nature au fil des saisons, Poster chaînes alimentaires et une haie à quoi ça sert, livret Les secrets de la Forêt, livret Les secrets de la mare, Autocollants EKOLIEN, Porte-clés EKOLIEN.

Depuis 2019, le Conseil Régional Pays de la Loire a lancé les Journées Pays de la Loire Grandeur Nature dans le cadre de sa stratégie régionale biodiversité.

Notre Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe avec différents partenaires a souhaité mettre en place cette action pour faire participer chaque année les établissements scolaires de notre département sur des sites remarquables pour la préservation de la biodiversité.

Pour cette année nous proposons aux établissements scolaires de venir sur le site de l'Espace Naturel Sensible de Gohan à Bouloire le jeudi 30 Mai 2024.

L'école primaire de la Mérize de la commune du Breil sur Mérize a répondu présente pour participer à cette découverte de la nature et des acteurs de l'environnement. Malheureusement les écoles locales ont décliné l'invitation ayant des préjugés sur les animations natures faites par les fédérations des chasseurs.

Les 97 élèves ont pu participer à plusieurs ateliers sur cette journée :

- Un stand du Département de la Sarthe sur la présentation et le rôle des Espaces Naturels Sensibles.
- Un stand de la Maison Familiale et Rurale des Forges sur les suivis entomofaune.
- Un stand de la Fédération de la Sarthe pour la pêche et la protection du milieu aquatique sur les invertébrés en d'eau douce.
- Un stand de l'ADCGE 72 sur la reconnaissance des oiseaux en milieux humides.

- Un stand de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe sur la migration des oiseaux et leurs suivis.
- Un stand de la Fédération de la Sarthe pour la pêche et la protection du milieu aquatique et le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe sur la diversité des poissons en eau douce.
- Un stand du Département de la Sarthe sur la préservation et le rôle des arbres morts.
- Un stand de l'Office Française de la Biodiversité sur la reconnaissance des empreintes des animaux de la faune sauvage, le Castor d'Europe et la loutre d'Europe.

En fin de matinée Monsieur Pierre-Louis Chevreau administrateur de la FDC 72, représentant son Président Monsieur de Caumont la Force a présenté l'ensemble des stands et des partenaires aux élus, du Conseil Régional, de la Mairie de Bouloire, du Syndicat de Rivière du bassin versant de l'Huisne Sarthoise, de la Fédération de pêche, de l'OFB, de l'Inspection de l'Eduction Nationale des services de la Sarthe et de la brigade de gendarmerie de Bouloire.

Une classe du lycée agricole de la Germinière à Chambord

Le 30 janvier 2024. C'est à l'aube que le car est venu chercher les élèves de Terminale STAV (Sciences et Techniques de l'Agronomie et du Vivant) au Lycée La Germinière de Rouillon pour les conduire à Chambord. Rien d'étonnant à cela. D'autres classes, d'autres visiteurs ont eu le plaisir de découvrir le célèbre château, cet écrin d'architecture Renaissance, et son incontournable escalier à double vis. Mais en fait c'est une autre raison qui amène les élèves ainsi que leurs trois encadrants aux abords du château en cette matinée d'hiver. Ils ont été invités par le Domaine national de Chambord à participer à une journée de panneautage, c'est-à-dire une technique de capture ancestrale utilisée dans le cadre d'un programme d'études des cervidés. Cette action est conduite depuis une dizaine d'années mais c'est la première fois que les lycéens de Rouillon y participent et la proposition faite par la Fédération des Chasseurs de la Sarthe y est pour beaucoup. L'un des axes de ce suivi est de mesurer l'impact de la chasse et du réchauffement climatique sur les populations de cervidés. Avant de pouvoir découvrir les résultats, les élèves ont été répartis sur plusieurs parcelles, associés à d'autres participants professionnels ou bénévoles, pour rabattre les cervidés vers les filets tendus sur plus de 2 kilomètres de linéaire et 250 hectares de superficie. Au milieu de la forêt, les élèves marchent en ligne droite avec le plaisir non dissimulé de s'exprimer à plein volume et au grand air pour repousser les animaux vers les zones de capture. Certes, les moments d'expression et de marche en avant alternent avec des moments où le temps se suspend et se fait plus contemplatif. La perception d'un bruissement met tout le monde aux aguets, sur le qui-vive. École de la patience et de l'attention, l'exercice est apprécié par les jeunes. Ils savent qu'en cette journée, ils ont le privilège de participer à une action peu commune dans un cadre remarquable. `

STEPHANE BILLARD
Éducation Socioculturelle
LEGTA-LE-MANS | EPLEFPA-LE-MANS

Club chasse et nature de l'AgroCampus de la Germinière Rouillon

Le club regroupe cette année 35 élèves de seconde, première et terminale. L'objectif du club est toujours le même depuis quelques années, faire preuve d'ouverture d'esprit et de dissoudre tout préjuger du milieu de la chasse. Le club est en partenariat avec la Fédération des chasseurs de la Sarthe, représenté par Michel Valla (technicien cynégétique et animateur). Le club se restreint de rester sur le territoire de la Sarthe, cela n'empêchant en rien d'avoir des intervenants venant de département voisin.

Six sorties ont été effectuées cette année, en alternant intervention à la Germinière et intervention à l'extérieur. Les sorties sont très variées pour permettre aux élèves d'avoir une vision globale de la chasse et de ce qui l'entoure.

Au mois de septembre, peu après la rentrée des classes, le GIC de Bercé nous a accueillis pour une soirée brame du cerf. Après une brève présentation du GIC et de la gestion des populations de cervidés, nous sommes allés à la rencontre du roi des forêts pour ce fameux brame.

En octobre nous avons eu l'intervention de Nicolas Morchipont chargé de mission à la Fédération Régionale des Chasseurs Pays de la Loire pour nous sensibiliser sur l'importance de l'aménagement d'un territoire et des haies. À l'issue de cette intervention, les élèves ont pu fabriquer de toutes pièces un agrainoir.

Lors d'une autre sortie, des fauconniers de l'Association Nationale des Fauconniers et Autoursiers nous ont présenté les différentes espèces de rapaces nocturnes et diurnes que nous pouvons trouver en France à la FDC 72. À la suite nous sommes allés sur le territoire des jeunes chasseurs de la Sarthe à Voivres-Lès-Le-Mans pour voir comment les rapaces pouvaient chasser dans la nature.

Mickaël Guénot technicien de la FDC 72 nous a fait une présentation sur les espèces exotiques envahissantes. L'intervention a permis de s'interroger et de sensibiliser les lycéens sur cette faune et cette flore en propagation.

Au mois de février nous avons eu une sortie autour de l'AgroCampus de la Germinière pour découvrir la faune nocturne. Les élèves ont pu observer des chouettes, blaireaux, renards, lièvres, chevreuils, sangliers.

La dernière sortie de l'année scolaire s'est déroulée sur le territoire de Bouloire. Accueillis par Régis Pasquier, le président du GIC de Bouloire, et avec des élèves de la Maison Rural de la Ferté-Bernard, nous avons pu découvrir ce territoire rural et la faune de plaine qui s'y trouve.

Les différentes sorties et interventions permettent aux élèves de mieux appréhender le milieu de l'environnement et du monde de la chasse et de tout ce qui l'entoure. Malgré qu'une grande partie des adhérents soient des acteurs de la chasse, une minorité du club ne connaît pas ce monde. Cela leur permet alors d'avoir une expérience et une ouverture d'esprit sur le sujet de la chasse assez critiqué aujourd'hui.

C'est une chance d'avoir un club aussi dynamique sur un sujet aussi tabou dans notre société. Cela ne serait pas possible sans la confiance de notre établissement et de M. JAHAN, le directeur de la Germinière, sans l'Alesa et sans la Fédération des Chasseurs de la Sarthe, notamment Michel Valla, que je remercie tout particulièrement, pour son implication, la richesse et la qualité des sorties qui nous sont proposés. Je voudrais remercier également tous les intervenants, chasseurs, techniciens, membres des GIC que nous avions rencontrés et qui ont pris de leur temps pour permettre de transmettre un savoir important aux lycéens.

Tom CHENEVIERE
Référent du club Chasse

Les As qui Pic (Projets d'Initiatives et de Communications) nos cœurs

Les Étudiants de Gestion Forestière Présentent la faune sauvage Sarthoise à des élèves de CP.

Le vendredi 22 mars 2024, la classe de CP de l'école primaire de Rouillon a eu l'occasion de découvrir la richesse de la faune forestière grâce à un projet mené par des étudiants en BTSA Gestion Forestière au lycée La Germinière. Sous la direction de M. Stéphane BILLIARD enseignant d'éducation socioculturelle ainsi qu'en collaboration avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Sarthe. Cette initiative a permis aux jeunes élèves de découvrir les différentes espèces se trouvent dans nos forêts grâce à des supports divers (Animaux naturalisés, Bois de cerfs...)

Ce projet a été rendu possible grâce à l'engagement de M. Michel Valla, technicien cynégétique et animateur nature, qui nous a non seulement offert expertise et conseils, mais également permis d'avoir un prêt avec la FDC 72 de différents supports : animaux naturalisés, affiches animalières, empreintes d'animaux mais également diverses empreintes.

Au cours de cette journée d'animation, les enfants ont découvert la grande faune, comme le sanglier, le cerf et le chevreuil. Une chasse au bois de cerf et chevreuil a été réalisée afin de rendre l'activité vivante. Les élèves ont également pu à travers ce projet, découvrir certains oiseaux se trouvant en forêt, notamment le canard, la buse et le faisan. Pour finir, les élèves ont eu un atelier « moulage d'empreintes », ce qui a particulièrement enchanté les élèves, ils ont pu repartir avec un souvenir de leur expérience tout en ayant observé les différentes singularités d'une empreinte. Pour nous ce projet a été très enrichissant, d'une part, le fait d'avoir réussi à captiver un jeune public sur une thématique qui nous passionne et avoir réussi à transmettre dif-

férentes de nos connaissances. D'autre part, plusieurs questions des enfants portaient sur les animaux naturalisés, étant 3 chasseurs dans le groupe, construire une réponse claire n'a pas été évident, cependant après différents échanges avec les parents d'élèves et l'institutrice, nous avons pu aborder certains points en lien la chasse et nous les remercions pour leur écoute et leurs questions constructives.
Enfin, nous tenons à remercier la Fédération des Chasseurs de la Sarthe et tout particulièrement M. VALLA, pour son aide dans la recherche de supports de communications ainsi que sa confiance pour avoir parrainé ce projet.

Jules GANIER, Lucas HERCELIN, Robin CHEVALIER, Enzo BOUTTIER, Sacha JAMAIN
BTSA Gestion Forestière au lycée La Germinière

Les autres interventions scolaires

Maison Familiale et Rurale des Forges la Ferté Bernard

Votre Fédération fait de nombreuses interventions dans cet établissement et sur le terrain, pour les différentes classes qui vont de la 4ème au Bachelor. Les techniciens de la FDC 72 apportent leurs savoirs aux apprenants : sur la faune, la gestion des milieux et la gestion forestière. Ils ont pu découvrir le brame du cerf au mois de septembre, connaître la biologie des espèces sauvages de plaine et forestières, observer la faune nocturne et surtout découvrir le sentier pédagogique de la réserve de la FDC 72 l'Abbaye à la Bruère sur Loir et observer l'avifaune aquatique.

Les écoles publiques et privées de maternelle et de primaire.

De nombreuses animations natures ont été effectuées dans les écoles à travers notre département de la Sarthe. Les élèves de maternelle et primaire ont pu participer à des activités en classe sur la découverte des différents milieux naturels et de la faune sauvage qui les entourent. Mais aussi faire des sorties en pleine nature, grâce à de nombreux propriétaires qui nous ont mis à disposition leur forêt. Nous avons pu leur faire découvrir les indices de présences de la faune sauvage, reconnaître les essences d'arbres, et le comportement éco-citoyen à avoir dans ce milieu.

Nous sommes intervenus dans les écoles de : Connerré, Courcebœufs, Dollon, La Chapelle Saint Rémy, Lamnay, Lavaré, Le Breil-sur-Mérize, Le Mans, Mayet, Rouillon, Saint-Symphorien, Tennie et Vibraye.

On peut rappeler que ces différentes animations ont été effectuées par le technicien et animateur nature de la FDC 72 diplômé d'un Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport en Education à l'Environnement et au Développement Durable en binôme avec des personnels de notre Fédération. Toutes ces animations sont déclarées et validées par les Inspecteurs de l'Education Nationale de circonscription. Notre structure est suivie par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Sarthe depuis 2013 et qui est satisfait du travail effectué et la déontologie de notre Fédération.

Pour toutes demandes d'animations scolaires, vous pouvez contacter :

Michel VALLA
Technicien Cynégétique
Animateur Nature

Portable : 06 87 04 14 62
Mail : m.valla@fdc-sarthe.com

J'aime La Nature Propre

Édition 2024

Le week-end du 15 au 17 mars dernier se déroulait l'opération J'aime La Nature Propre lancée depuis 2021 par la Fédération Nationale des Chasseurs et relayée sur tout le territoire par les Fédérations Départementales des Chasseurs.

Cette opération citoyenne de ramassage de déchets est cofinancée pour une partie par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), via le dispositif éco-contribution. Cette année, plus de 92 Fédérations ont participé à l'opération avec plus de 3 200 lieux de ramassage. Elles ont rassemblé au total plus de 140 000 participants, dont 40 000 enfants. Plus de 16 000 m³ de déchets ont été ramassés, soit l'équivalent de 160 semi-remorques ou un terrain de foot rempli de déchets sur 1,6 mètre de haut !

En Sarthe, La Fédération Départementale des Chasseurs en partenariat avec des associations de chasse, mairies, lycées…

Bilan SARTHE

Commune	Organisateur	Nombre de participants
BRETTE LES PINS	Associations de chasse/Mairie	43
TENNIE	Association de chasse/Mairie	22
LE LUART	Mairie/chasseurs	50
SAVIGNE SOUS LE LUDE	Chasseurs	6
LE LUDE	Chasseurs	5
MEZERAY ET ST JEAN DU BOIS	Chasseurs	5
MALICORNE SUR SARTHE	Chasseurs	9
DOMFRONT EN CHAMPAGNE, CONLIE	GIC de Conlie	6
MULSANNE	Association de chasse/Mairie	29
ST AUBIN DE LOCQUENAY	FDC72/chasseurs	6
ST MARS D'OUTILLE	GIC du Rhonne/Mairie	18
BOULOIRE	GIC du Bilurien/Mairie	23
ST-LONGIS	FDC72	1
CONFLANS SUR ANILLE	Chasseurs	20
ROUPEROUX LE COQUET, NOGENT LE BERNARD	Chasseurs	10
MARCON, BEAUMONT SUR DEME, LA CHARTRE SUR LE LOIR,	Associations de chasse/Mairie	39
CHERRE-AU	Association de chasse/Mairie/FDC72	17
COURGENARD	FDC72/chasseurs	2
NOYEN SUR SARTHE	ADCGE72/FDC72/Mairie	28
FILLE SUR SARTHE	ADCGE72/FDC72/Mairie	19
LA BRUERE SUR LOIR	ADCGE72/FDC72/Mairie	40
ROUILLON	Lycée Agricole/Club nature/FDC72	75
COURCELLES LA FORET	Chasseurs/Mairie	31
VOIVRES LES LE MANS	AJC72	3

Et la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire ont répondu présents en mobilisant plus de 500 personnes (dont 97 lycéens et 49 enfants) pour participer activement à la sauvegarde de notre Nature en ramassant près de 63m³ de déchets sur 30 communes.

Au-delà de son objectif environnemental et pédagogique, « J'aime La Nature Propre » a également vocation à favoriser les échanges entre les usagers de la nature, au sein du monde rural, pour mieux vivre la nature ensemble.

La Fédération des Chasseurs de la Sarthe est fière d'avoir contribué à cette opération écocitoyenne et remercie tous les organisateurs, partenaires et participants.

Rendez-vous l'année prochaine pour l'édition 2025 !
Venez nombreux !

Pierre-Louis Chevreau
Administrateur en charge de ce dossier

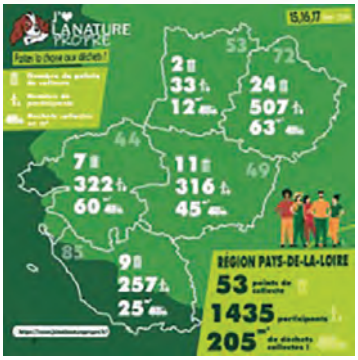

LISTE DES ASSOCIATIONS DU DÉPARTEMENT

Association des Chasseurs de Petit Gibier
Président : M. Thierry LEVASSEUR
La Charbonnerie 72110 ROUPERROUX LE COQUET
06 74 95 53 46 / adcpg72@gmail.com

Association des Chasseurs de Grand Gibier
Président : M. Gérard HUARD
Les Vivancières, 72210 LA SUZE-SUR-SARTHE
06 81 80 53 18 / huardgerard@orange.fr

Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants
Président : M. Thomas RENOU
1224 Route de Parigné le Polin, 72210 ROËZÉ SUR SARTHE
07 89 66 22 27 / renouthomas3@gmail.com

Association des Chasseurs de Gibier d'Eau
Président : M. Pierre-Louis CHEVREAU
12 Grande Rue, 72540 VALLON SUR GÉE
06 87 72 28 41 / adcge72@laposte.net

Association Départementale des Équipages de Vénerie sous Terre de la Sarthe
Président : M. Cyril BENARD
Le Fouillet, 72220 Ecommoy
06 27 87 52 56 / cyrilbenard72@gmail.com

Association des Jeunes Chasseurs
Président : M. Quentin VIERON
51 rue des Rivaudières, 72300 PRÉCIGNÉ
06 42 03 94 33 / q.vieron@live.fr

Antenne Sarthoise du Club National des Bécassiers
Président : M. Joël ESNAULT
La Croix Bobet, 72210 FILLÉ-SUR-SARTHE
06 86 84 73 12 / jo-esnault@wanadoo.fr

Union Départementale pour l'Utilisation de Chien de Rouge
Président : M. Richard AHIER
Chênebault, 72440 TRESSON
06 07 52 01 44 / richard.ahier@orange.fr

Association des Piégeurs Agréés (APA)
Président : M. Daniel GASNIER
La Croix Charbonnière, 72000 LE MANS
02 43 81 03 20 / dandang@orange.fr

Association des Chasseurs à l'Arc
Président : M. Arnaud BOUTEILLER
31 route de la Vallée, 72470 SAINT MARS LA BRIÈRE
06 49 41 20 89 / armag72470@gmail.com

Fédération Départementale des Gardes Particuliers de la Sarthe
Président : M. Philippe BROSSARD
Montmorillon, 72250 PARIGNE L'ÉVÈQUE
07 86 84 68 17 / montmorillon@gmail.com

[ASSOCIATION]

ASSOCIATION DES CHASSEURS DE PETIT GIBIER

Quelques bonnes nouvelles.

© D. Gest

Premièrement, la vaccination obligatoire des canards d'élevage semble produire ses premiers effets. Celle-ci a permis de passer de 325 cas en France pour l'automne 2022 à 10 cas pour celui de 2023. L'état a par conséquent décidé de baisser le risque d'élevé à modéré. Cette nouvelle situation nous permet de voir un avenir plus optimiste que ces dernières années. L'une des conséquences est qu'il n'y a pas eu de zones où la chasse a été interdite, ensuite nous pourrons renforcer les populations de faisans et de perdrix avec des oiseaux de repeuplement. Nous vous demandons donc de privilégier des lâchers d'oiseaux avant le 31 août. Pour rappel, l'association propose des achats groupés de poussins pour ses adhérents, et la FDC 72 propose une subvention de 3€ par oiseaux (voir conditions auprès de la FDC 72) pour les territoires ayant un contrat de services avec la fédération.

Deuxièmement, une association nationale a été créée pour représenter les associations départementales de chasseurs de petits gibiers : UNCPG (Union Nationale des Chasseurs de Petit Gibier). À l'heure où je vous écris nous sommes en plein dépôt des statuts. J'ai décidé de m'investir dans cette association en acceptant d'être un des administrateurs. (Nous avons établi un conseil d'administration provisoire en attendant les différentes adhésions départementales, qui passeront par une validation lors d'une prochaine A.G de notre association).

Ensuite, nous avons assisté à une forte participation des adhérents de l'association lors de l'opération « J'aime la Nature Propre » avec l'organisation de 7 points de collecte.

Une autre nouvelle très importante pour les chasseurs de petit gibier est que nous allons participer (lorsque vous lirez cet article, tout devrait être terminé) à la réalisation d'aménagements sur le site de la fédération. Vous pourrez découvrir une cage de rappel perdrix, une volière de rappel faisan, une garenne artificielle, une volière anglaise. Il y aura également un sentier de piégeage qui sera mis en place avec l'aide de l'APA72 (Association des Piégeurs Agréés).

Pour finir, un bilan plutôt mitigé : nous constatons que les populations de lièvres semblent stagner et même régresser sur certains secteurs (résultats IKA) ; les comptages faisans sur les zones en GIC semblent globalement en légère augmentation et nous rencontrons de plus en plus fréquemment ces oiseaux sur notre département. En ce qui concerne les populations de perdrix, c'est toujours assez compliqué à déterminer. Enfin, pour le lapin de garenne, les bilans sont très localisés. Ils peuvent être très bons sur certains territoires et mauvais sur d'autres à faible distance.

Je tiens à remercier également tous les membres qui ont participé à la vie de notre association. N'hésitez pas à nous rejoindre, nous avons besoin de vous pour participer à un maximum de manifestations (Fête de la chasse, journée régulation, comice…). Cela nous permet d'échanger avec des non-chasseurs et de démontrer l'implication des chasseurs dans les différentes causes écologistes. (La définition du Larousse pour le mot écologie : Science qui étudie les relations des êtres vivants avec leur environnement)

Adhésion seulement de 5€.
Je vous souhaite une magnifique saison.

Thierry LEVASSEUR
Le président

© D. Gest

ASSOCIATION DES CHASSEURS DE GRAND GIBIER

Depuis plusieurs années, l'ANCGG poursuit une démarche active en faveur d'un bon équilibre forêt-gibier qui s'est traduite par :

- L'amélioration des compétences des chasseurs en matière forestière
- La mise au point d'une démarche d'évaluation dite « Brossier-Pallu », de la situation à l'échelle d'une parcelle en régénération forestière et, si besoin, de l'élaboration d'un diagnostic.

Les principales étapes :

2015 : l'ANCGG a mis au point, en collaboration avec le CNPF et l'IRSTEA de l'époque, une formation sur l'équilibre forêt-gibier destinée aux chasseurs et aux forestiers. Celle-ci est organisée par les ADCGG et est ouverte à tous.
2020 : le CNPF et l'ANCGG ont élaboré un programme de formation d'animateurs-médiateurs à l'échelle nationale. Présenté par le CNPF, ce projet a reçu un soutien actif du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Ministère de la Transition Ecologique.
2022-2023 : l'Office National des Forêts (ONF) adopte la démarche, les formations se poursuivent et des sites pilotes se mettent en place. Des formations d'animateurs-médiateurs ont été réalisées dans chaque région.
La démarche « Brossier-Pallu » traite des éventuels problèmes à l'échelle des parcelles en renouvellement forestier à partir d'une alerte émise par le propriétaire ou le gestionnaire forestier.
Elle implique l'intervention d'un binôme forestier-chasseur (animateur-médiateur), souvent extérieur au territoire. Ils aideront à réaliser les inventaires nécessaires qui serviront de support technique aux acteurs directs, responsable de chasse d'une part, responsable sylvicole d'autre part. Cette méthode permet, grâce aux supports techniques et en associant les responsables départementaux et notamment fédéraux, d'apporter la vision à l'échelle de l'unité de gestion ou de population avec l'appui d'autres indicateurs dont les tendances issues des Indicateurs de Changement Écologique (ICE). Pour le Département de la Sarthe, l'ADCGG s'est proposée de créer un site pilote à vocation pédagogique et expérimentale, étape majeure de la démarche. Nous envisageons une réunion d'information avec une quinzaine de personnes (chasseurs, propriétaire) sur un site que l'on nous a proposé, nous contacter si vous êtes intéressés et nous ferons un dossier de candidature pour acceptation des décideurs Mrs Brossier et Pallu.

Il s'agit de

- Mettre en œuvre la démarche Brossier-Pallu sur une propriété ou des regroupements de territoires avec des zones à enjeux.
- Responsabiliser les acteurs locaux pour qu'ils deviennent des partenaires sur le long terme.
- Accueillir des chasseurs, des forestiers, leurs partenaires et servir de support de formation.
- Créer des territoires d'expérimentation et d'innovation de techniques forestières et cynégétiques.
- Contribuer à l'adaptation de cette démarche en fonction des différents contextes rencontrés en communiquant sur les retours d'expériences.

Objectifs :

L'objectif primordial est de montrer que l'on peut renouveler la forêt sans avoir à protéger artificiellement les jeunes arbres (sauf rares exceptions) conditionné par un taux de dégâts inférieur à 15 % tout en ayant une faune sauvage en bonne santé et en quantité suffisante. C'est le gage d'une bonne résilience des écosystèmes forestiers et de la pratique d'une chasse durable et mieux acceptée. Ces territoires engagés permettront la promotion de la démarche par l'exemple au plus près des acteurs.

© D. Gest

© D. Gest

Formations :

L'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a toujours été précurseur dans ce domaine. Aujourd'hui, l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de la Sarthe a dans son panel de formation :

- **Le brevet :** une session 2024 est actuellement en cours. Une douzaine de séances théoriques et pratiques sont réalisées.
- **Tir :** nous avons 3 moniteurs de tir formés au niveau national pour faire cette formation qui comprend une partie théorique en salle et sur le terrain et une partie pratique sur un stand de tir. Ceux-ci peuvent vous guider dans le choix d'une arme et des munitions en fonction du type de chasse que vous pratiquez.
- **Chasse à l'approche :** Théorie en salle et possibilité sur 3 territoires de faire la pratique.
- **Forêt / Gibier :** Un module a été réalisé en partenariat avec le CNPF. Cette formation a été récompensée par les ministères de l'environnement et de l'agriculture. Les thèmes sur quels moyens, quels outils sont abordés et développés.

Formation « Mensuration de trophée » : une session a eu lieu et nous avons un nouveau membre sur lequel vous pouvez compter pour évaluer vos trophées Benjamin Leroux.
Prochainement, nous allons proposer une nouvelle formation à nos adhérents qui nous concerne tous.

Si vous êtes intéressés par nos travaux, n'hésitez pas à aller voir notre site et à nous contacter. Notre Association répond toujours présent quand la chasse est attaquée en répondant aux enquêtes publiques et aux diverses réunions ou nous sommes invités.

Gérard HUARD
Le président

PRÉPARATION DES MACHOIRES POUR DÉTERMINER L'ÂGE DES CERVIDÉS (mâle ou femelle) PAR UNE COUPE DENTAIRE

Méthode applicable aussi au chevreuil
Sous contrôle du Docteur Claude Barthelot, membre du CLAD de l'ANCGG.

Préparation

La détermination de l'âge d'un cervidé se fait à l'aide la première molaire ou de la deuxième molaire voire la troisième quel que soit le maxillaire. Il faut savoir que pour les animaux trouvés dans la nature, l'examen est beaucoup plus aisé. Dans tous les cas il faut impérativement proscrire l'utilisation du peroxyde d'hydrogène appelé communément eau oxygénée. Ce violent réducteur détruit irrémédiablement la coloration des dents, externe et interne. De plus, il met en péril la durée de vie des os. Ne pas suivre les conseils de certains sites. Après avoir décharné la mâchoire, faire cuire le moins longtemps possible et arrêter dès le premier petit bouillon qui fait surnager des particules de viande. Laisser refroidir et transmettre d'une manière ou d'une autre à celui qui va exploiter… Par exemple à l'adresse figurant en bas de page !

Observation du Dr Claude Barthelot

Les animaux d'origine « Chambord » ont la particularité d'avoir 3 racines sur la première molaire inférieure. Il faut noter que les M1 supérieures ont souvent deux racines soudées donc ne pas se figurer que l'on est en présence d'un animal descendant des individus de « Chambord ».

Conclusion

Il est utile de noter sur l'une des deux demi-molaires le numéro de bracelet et l'âge déterminé, à l'aide d'un marqueur indélébile et fin. Et puis aussi de renseigner la mâchoire pour en écrire l'historique, ce qui est une autre affaire…
Enfin ces opérations sont évidemment gratuites.

Jacques GARANGER
16, rue de Belfort 72160 CONNERRE tél. 02.53.15.21.81 Mob. : 06.24.88.16.96
membre de l'AFACCC, membre du C.L.A.D. de l'ANCGG et membre de l'association des Veneurs.

AFACCC 72 - ASSOCIATION FRANÇAISE POUR L'AVENIR DE LA CHASSE AUX CHIENS COURANTS

Les concours, la vitrine de la FACCC et des AFACCC's

C'est un point important pour la FACCC (Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants) car cela permet de pouvoir se retrouver autour de notre passion tout en permettant à nos chiens de s'exprimer. Le terme « concours » n'est pas forcément approprié car même s'il y a un classement des 3 premiers et une qualification pour poursuivre en régionale et nationale, aucune « championnite » n'est acceptée ! Il faut participer à ces concours dans le seul but de se faire plaisir et de faire plaisir aux spectateurs.

Mais comme cela a été dit dans la revue « Chien courant n°98 » (revue de la FACCC), « un concours ne constitue pas un jugement de valeur porté sur une meute mais une évaluation à un moment donné, d'une prestation sujette aux différents aléas de la chasse qui sont : la voie, le biotope, le comportement de l'animal… En gros la chance qui nous aura bien ou mal servi. » Je pense qu'en lisant ça, on comprend l'intérêt de participer pour le plaisir.

Pour mieux comprendre le ressenti d'une participation d'un concours départemental qui aboutira à une qualification régionale, puis nationale, quoi de mieux que de laisser la parole à une jeune débutante ayant eu la chance de participer à une finale nationale dans la voie du chevreuil.

Pauline LEGEAY – adhérente et vice-secrétaire de l'AFACCC 72 – 25ans

« Le 23 mars 2024, j'ai eu l'immense chance de faire partie des 12 meutes sélectionnées pour participer à la finale nationale dans la voie du chevreuil à Loutehel (35). Tout a commencé durant l'hiver 2023, n'osant m'inscrire à la coupe des dames seule mais souhaitant vivre l'expérience d'un concours avec les chiens, je décide (avec le soutien et les chiens de Thomas Renou) de m'inscrire au concours départemental chevreuil ayant lieu dans la vallée du Loir, dont je suis originaire. Je ne le savais pas encore, mais le 4 mars 2023, je vivrai une des plus belles chasses de ma vie. N'y allant aucunement avec un espoir de qualification, je découple 7 chiens sur le dernier créneau de passage. Après quelques récris, les chiens prendront très rapidement la voie d'un animal qu'ils chasseront ameutés et avec passion. Vivre la chasse, les défauts brillamment relevés par les chiens et les belles menées en plaine (difficiles pour les jambes !) sans avoir aucune limite de territoire resteront à jamais dans ma mémoire tellement l'instant était magique.

Ce travail acharné des chiens a payé puisque suite à cette prestation, nous avons été classés premiers de la journée et avons été qualifiés pour aller en régionale l'année suivante. Le 2 mars 2024, je me suis donc rendue avec Thomas Renou (propriétaire de 8 chiens présentés), Emilien Lusson et mes 2 tout premiers chiens à Corzé (49) pour vivre ma toute première régionale. Encore une fois, les chiens nous auront fait une magnifique chasse, ils nous offriront la deuxième place du concours ainsi qu'un ticket pour la finale nationale. Ce qui m'aurait semblé impensable un an auparavant, nous, propriétaires d'une petite meute de bleus de Gascogne et de Gascons saintongeois, chassant tout gibier en Sarthe, qualifiés pour une finale nationale chevreuil !

C'est bien entendu dans la bonne humeur et sans aucune attente de classement que nous nous y sommes rendus. La convivialité, le partage et les échanges avec des passionnés du chien courant venant de toute la France sont vraiment ce qu'il faut retenir de ce week-end de finale !

Une dernière fois lors de cette saison de chasse, les chiens nous auront fait un travail hors du commun malgré une météo et une voie compliquée, ce qui leur fera remporter la troisième place de la finale nationale.

Même s'il faut garder à l'esprit que chaque prestation n'est pas forcément le reflet de la qualité de vos chiens ou de votre saison car de nombreux facteurs jouent en faveur ou non de votre chasse, vivre les concours reste une expérience forte, qui nous rend fiers de nos chiens et de notre passion, alors n'hésitez plus et lancez-vous ! »

Nous pouvons lire dans ce récit la joie et la fierté d'avoir pu aller jusqu'à une finale nationale. Ceci ne se représentera peut-être jamais, mais c'est à la portée de tous ! N'ayez crainte, venez participer à nos différents évènements, le but est de se faire plaisir autour du chien courant.

Thomas RENOU
Le Président

[ASSOCIATION]

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES ÉQUIPAGES DE VÉNERIE SOUS TERRE

La vénerie sous terre du blaireau plus que jamais dans le viseur d'associations animalistes, minorités trop influenceuses.

La Sarthe n'échappe pas à leurs assauts.

Résultat, notre Préfet exige pour le maintien de notre période complémentaire, la justification de dégâts de blaireaux ! Demande improbable pour cette espèce chassable, ou cette notion devient amalgamée à la destruction.

Cette ouverture anticipée est déjà écourtée du 15 mai au 8 juin pour cause unique que les blaireautins sont sevrés mais pas encore autonomes !

On croit rêver…

Nous savons et devons rappeler que les prélèvements d'une espèce gibier doivent respecter des règles de base dont le principe que des jeunes doivent être prélevés.

La Chambre d'Agriculture nous a préparé un relevé d'informations chiffré. Cela a été rendu possible grâce à leur application dédiée aux dégâts de gibiers, relayé par une communication dans leur journal agricole « Réussir 72 ».

Nous avons obtenu une période complémentaire pour la prochaine saison de chasse, du 1er juillet 2024 à l'ouverture générale de la chasse. Par contre, celle du 8 juin 2025 au 30 juin 2025 ne nous a pas été accordée.

Pour l'obtenir, des remontées de dégâts chiffrés, devra parvenir à notre DDT pour espérer cette autorisation de chasse. Passage obligé pour que le Préfet ait un argumentaire en cas de recours de nos opposants devant le Tribunal Administratif.

Petit rappel, le blaireau espèce omnivore, apprécie l'épi de blé en juin et celui de maïs en août.

C'est pour cela que nous devons aussi le chasser durant cette période afin de protéger les cultures.

L'essentiel du tableau de chasse est réalisé durant la saison estivale. Restons optimistes pour notre pratique,

Cyril BÉNARD
Le Président

© D. Gest

ASSOCIATION DES JEUNES CHASSEURS

Voilà maintenant plus de quinze années que l'association des jeunes chasseurs de la Sarthe s'applique à accompagner, fédérer, parfois perfectionner, les jeunes et nouveaux permis en Sarthe durant leurs premières années de permis.

Je ne vais pas vous rappeler à travers ce texte les différentes actions que nous menons, mais je vous partage le témoignage de Johann, détenteur du permis depuis peu.

Jeune chasseur depuis novembre 2023, et sans aucune culture cynégétique familiale ni expérience personnelle dans ce domaine, la chasse m'apparaissait comme une activité bien mystérieuse avec, entre autres, son langage particulier, ses usages et traditions, ses armes, ses outils…

La formation initiale et l'examen permettent d'aborder en détail les questions de sécurité mais pour un vrai débutant, une fois le permis obtenu, la chasse reste encore bien théorique.
L'association des jeunes chasseurs fut donc la suite logique de mon arrivée dans ce nouveau monde et rapidement une date fut trouvée pour vivre ma première journée de chasse : une battue dans le domaine du château de Sourches.

Je ne pouvais espérer mieux : cadre magnifique, rond de chasse convivial et précis, premiers chevreuils aperçus aux abords du parking, accompagnement individuel au poste pour la première traque, en autonomie pour la seconde, et, la chasse étant fructueuse, participation au dépeçage et au partage du gibier.

Cette première battue fut celle de mon premier tir, manqué bien évidemment, sur un petit sanglier, avec un fusil récupéré l'avant-veille du rendez-vous…

La saison fut courte pour raisons personnelles mais je me surprends à attendre l'automne pour revivre ces nouveaux instants déjà précieux ; l'attente des animaux, le silence puis le chant des chiens, la montée d'adrénaline au fil des annonces des traqueurs, et la satisfaction sincère de cuisiner une viande pour laquelle il a fallu donner de sa personne.

En attendant, l'association des jeunes chasseurs propose aussi des activités en période de fermeture, et j'ai ainsi pu aussi effectuer récemment mon premier comptage de faisans, toujours dans la convivialité et la bienveillance.

Cette première sortie pour Johann, ainsi que d'autres, aura pu se faire grâce à l'association, mais aussi et surtout par l'appui et le soutien de la Fédération départementale des chasseurs de la Sarthe, des autres associations cynégétiques du département, des propriétaires des territoires qui nous sont mis à disposition, mais aussi grâce aux différents gestionnaires et présidents de chasses qui ont le plaisir d'ouvrir leur territoire à des jeunes. Nous ne pouvons que les remercier, nous ne pouvons que vous remercier, pour cela. En espérant que ces attentions perdurent tout comme le goût de poursuivre dans cette passion pour nos néophytes pour que la chasse en face autant.

Quentin VIERON
Le président

[ASSOCIATION]

CLUB NATIONAL DES BÉCASSIERS DE LA SARTHE

Mise en place de l'Observatoire Gel Prolongé (OGP)

Notre Assemblée Générale s'est déroulée le 13 Avril 2024 au siège de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe avec la participation de Mr Daniel POULAIN trésorier du CNB National et quelques membres du conseil d'administration de la Fédération des chasseurs.

Après le tour de table de tous les présents, le Président Joël ESNAULT a présenté le bilan de l'observatoire gel prolongé mis en place pour la première fois dans le département par la section 72 et premier initiateur dans les Pays de Loire.
C'est à l'initiative de Didier VALLÉ que nous avons pu mettre en place cet OGP sur le territoire du Château des Sourches à Saint Symphorien propriété de Mr et Mme de FOUCAUD.
Nous remercions Mr et Mme de FOUCAUD de nous avoir permis de faire ce suivi de la population bécasses tout au long de la saison.
Nous remercions également la Fédération des Chasseurs de la Sarthe locataire du territoire de chasse ainsi que l'association des jeunes chasseurs de nous avoir permis de caler notre calendrier pour ne pas déranger les animaux présents sur ce superbe territoire où les bécasses ne sont pas tirées.

Après avoir signé les conventions entre les propriétaires, la Fédération des chasseurs et le Club National des Bécassiers, nous avons pu compter à l'aide de chiens d'arrêts les bécasses tous les mois de novembre à mars.
En France, nous sommes le neuvième département à suivre la population bécasse tout au long de la saison.
En cas de gel prolongé, cela permettra de voir le comportement des oiseaux sur sol gelé à partir du cinquième jour et de suivre les mouvements d'oiseaux cherchant à se nourrir et éventuellement de pouvoir fermer la chasse de ce migrateur sur une courte période afin de les protéger.

La densité des bécasses sur l'ensemble du territoire départementale a été très bonne pour la saison 2023/2024.

Les oiseaux ont visité en nombre surtout en novembre et décembre et février déjà sur le retour de migration nos belles contrées et forêts partout en France et principalement les départements du nord de la Loire.
Il y a aussi le suivi de la migration par le biais de notre site Bécanotes qui est fait pour les membres inscrits sur ce site avec un mot de passe et un code PIN personnel.

Moins de 5 personnes sont sur ce site dans le 72 ?

Sur Béc@notes, on saisit en temps réelle les données issues des sorties de chasse des membres du CNB (durée de chasse, oiseaux vus, oiseaux prélevés, poids, sexe, âge etc.)
En France nous sommes près de 4000 adhérents, notre nombre ne faiblit pas. C'est remarquable à un moment ou l'activité chasse connaît une érosion dans ces rangs.

Il faut savoir que notre association a obtenu le titre de protection de l'environnement, le seul accordé à une association de chasse spécialisée au niveau national confère le sérieux de notre association dans les travaux entrepris sur la bécasse des bois.

N'hésitez pas à nous rejoindre pour que l'on puisse chasser la bécasse tout en la préservant.

Merci pour les bagueurs, en relation avec M.N.H.N, O.F.B, F.D.C ainsi que les poseurs de balises avec la participation financière de l'OFB et du CNB.

Carnet de prélèvements et application chassadapt

En ce qui concerne les carnets de prélèvements et l'application chassadapt, tous les retours vont à la Fédération Nationale des Chasseurs et sont retransmis aux Fédérations Départementale et à l'OFB par le biais informatique, mais il est très difficile d'avoir les bons résultats de prélèvement d'oiseaux sur le département.

La dernière analyse dans le 72, remonte à la saison 2019/2020 avec 7866 carnets distribués et un retour de 1707 carnets et 1057 oiseaux prélevés soit un pourcentage de 21, 70 % de retour ?

SVP, retournez vos carnets car un jour, vous serez surpris, la période de chasse à la bécasse sera raccourcie, n'oubliez pas que c'est grâce au CNB que vous pouvez encore chasser jusqu'au 20 février !!! ;

Les jeunes chasseurs peuvent adhérer à notre club pour la modique somme de 16 € la première année et reçoivent la revue officielle du Club National des Bécassiers « La Mordorée » qui paraît tous les trimestres.

Une très belle revue sans aucune publicité que vous ne trouverez pas dans les librairies.

L'abonnement normal est à 37 € avec la revue trimestrielle.

Le nouveau site Internet du Club est accessible à l'adresse suivante : **clubnationaldesbecassiers.fr** ou à **https://club-national-des-becassiers.assoconnect.com**

N'hésitez pas à venir nous rejoindre pour suivre nos travaux, études et découvrir notre bel oiseau.

Joël ESNAULT
Le Président

UNION NATIONAL POUR L'UTILISATION DE CHIENS DE ROUGE

Évolution de la recherche dans notre département

C'est au milieu des années 80 et sous l'influence conjointe de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe et de l'Office Nationale de la Chasse que la pratique de la recherche du grand gibier blessé verra le jour dans notre département.
Quelques années plus tard, les premiers conducteurs agréés mettront leur passion et leur savoir au service des chasseurs sarthois comme Mr Jean THOMANN qui sera le 1er délégué départemental de l'UNUCR (Union Nationale pour l'Utilisation du Chien de Rouge) dès la fin des années 80.
Cette 1ère délégation comptait dans ses rangs 4 conducteurs qui ont tous œuvré pour le développement de cette pratique cynophile. Nous pouvons tous les remercier et les féliciter pour le travail réalisé. Pour la prochaine saison, nous serons 16 conducteurs agréés dans le département.

En 1990, 42 recherches (dont 15 réussites) avaient été réalisées dans la Sarthe. À noter que les populations de grands gibiers et les prélèvements cynégétiques étaient bien moins importants qu'aujourd'hui ; les attributions étaient pour cette année-là de 227 grands animaux et 1620 chevreuils. Lors de la dernière saison 2023-2024, les conducteurs sont intervenus à 592 reprises : 104 contrôles de tir négatifs, 214 réussites et 274 échecs (voir statistiques sur la page suivante).
Depuis maintenant 35 ans environ, le nombre de recherches n'a pas cessé d'augmenter de manière constante chaque année. Je tenais encore une fois à remercier les nombreux chasseurs, présidents de chasse et territoires qui font appel à nos services. Nous tous chasseurs, pouvons que se féliciter de cette progression et nous devons continuer à promouvoir et démocratiser encore plus cette pratique qui n'est rien d'autre que l'aboutissement de l'acte cynégétique. La devise de l'UNUCR en est d'ailleurs la meilleure illustration : « Jusqu'au bout ! »

Richard AHIER
Le Président

Liste des conducteurs agréés du département :

1 - LEMOINE Nicolas : 06 15 58 06 76 - Villeneuve en Perseigne

2 - TROCHERIE Quentin : 06 74 15 82 53 - Saint Pierre des Ormes

3 - GODEFROY Vincent : 07 82 87 15 83 - La Quinte
MARCHAND Anthony : 06 07 36 65 60 - Trangé

4 - OUVRARD Cyril : 06 07 04 35 93 - Précigné
OUVRARD Mathis : 06 13 29 32 68 - Précigné

5 - DESCHAMPS Emmanuel : 06 83 85 78 54 - Mezeray

6 - DELARUE Jean-Noël : 07 83 91 92 69 - Le Lude

7 - LECORCHE Philippe : 06 74 33 11 80 - Château du Loir
VIVET Robert : 06 22 71 55 72 - Château du Loir

8 - SIONNEAU Sébastien : 06 88 70 21 67 - Ruillé sur Loir

9 - GUYOT Laurent : 06 87 82 70 14 - Ecommoy

10 - GUEDE Mickaël : 06 09 24 59 67 - Parigné l'Évêque

11 - AHIER Richard : 06 07 52 01 44 - Tresson

12 - LELIEVRE Xavier : 06 85 17 93 35 - Sillé le Philippe
DELANGLE Frédéric : 06 03 53 14 25 - Savigné l'Évêque

13 - BELHAFFAF Anaïs : 07 85 59 31 48 - Rouperroux Le Coquet

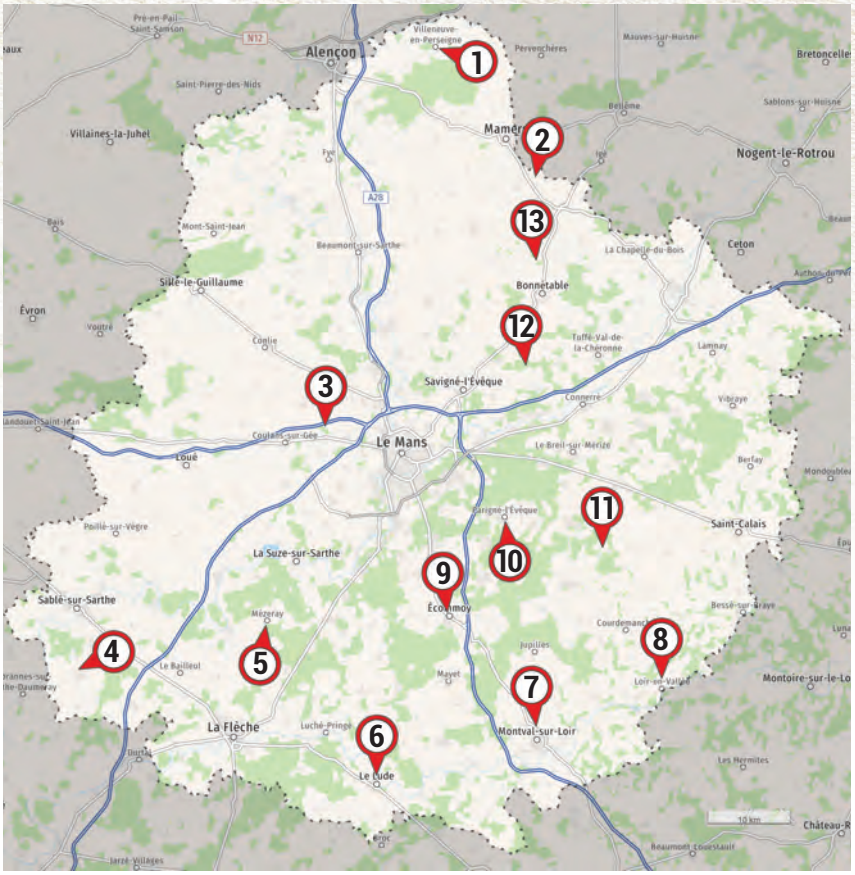

Statistiques - 592 fiches traitées - Taux de réussite 45.55%

Résultats

#Echec: 221
#Réussite: 157
#Contrôle de tir négatif: 104
#Réussite suite à contrôle de tir: 57
#Echec suite à contrôle de tir: 32
#Contrôle de tir positif: 6
#Echec suite à passage de relais: 5
#Echec avec passage de relais: 4
#Contrôle de tir, mais je passe le relais: 3
#Contrôle de tir négatif suite à passage de relais: 1
#Echec suite à contrôle de tir, mais je passe le relais: 1
#Non donné: 1

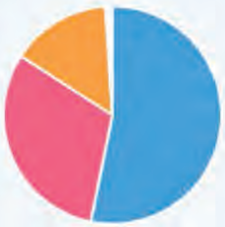

Gibiers

#Sanglier: 315
#Cerf élaphe: 183
#Chevreuil: 88
#Renard: 2
#Autre: 2
#Cerf sika: 1
#Daim: 1
#Total: 592

Blessures principales

#Indéterminée: 106
#Abdomen: 105
#Patte haute: 60
#Patte basse: 57
#Venaison: 41
#Thorax: 38
#Echine: 29
#Mâchoire: 24
#Non donnée: 15
#Gorge: 6
#Patte indéterminée: 6

Blessures secondaires

#Echine: 5
#Patte haute: 5
#Patte basse: 5
#Thorax: 5
#Venaison: 3
#Non donnée: 3
#Abdomen: 2
#Mâchoire: 2
#Patte indéterminée: 2
#Indéterminée: 1

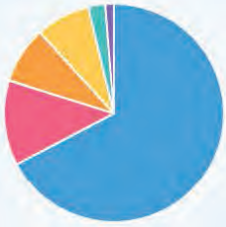

Poursuites

#Aucune: 321
#A la longe: 60
#Chien de rouge: 40
#Achevé moins de 5m: 38
#Chien de rouge + chien forceur: 12
#Chien forceur: 6

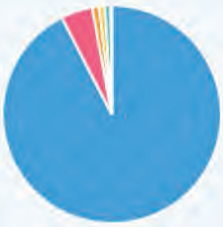

Types de chasses

#Battue: 547
#Affût: 28
#Autre: 6
#Approche: 5
#Collision: 5
#Engin agricole: 1

Longueur de poursuite

#Moyenne
#1757.3983m
#Total
#207.373km

Longueur au trait

#-300 m: 103
#300 - 1000 m: 167
#1000 - 3000 m: 173
#3000 - 5000 m: 88
#5000+ m: 61
#Moyenne: 1974.7517 m
#Total: 1169.053 m

Age de la piste

#-4 h: 219
#4 - 12 h: 220
#13 - 24 h: 93
#24+ h: 51

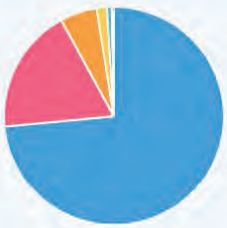

Tirs

#Balle (arme rayée): 435
#Balle (arme lisse): 110
#Arc: 32
#Plomb: 9
#Collision: 4
#Autres: 2

Poids vidé

#Moyenne
#53.6121kg

KM véhicule

#Moyenne
#49.2044km
#Total
#29129km

Cause d'échec principale

#Blessure: 148
#Indéterminée: 25
#Météo: 24
#Comportement chasseur: 16
#Terrain: 13
#Chien: 12
#Droit de suite: 10
#Conducteur: 7
#Non donné: 5
#Autre: 3

Cause d'échec secondaire

#Blessure: 20
#Comportement chasseur: 15
#Chien: 10
#Terrain: 10
#Conducteur: 8
#Droit de suite: 6
#Autre: 5
#Météo: 5
#Indéterminée: 3
#Non donné: 2

ASSOCIATION DES PIÉGEURS AGRÉÉS DE LA SARTHE

Les piégeurs sont surtout sollicités pour intervenir sur les ESOD (Renards / fouines / ragondins / pies bavardes / corvidés / étourneaux sansonnets).

Les ESOD sont de plus en plus présentes dans les villes agglomérations. Les fouines vivent dans les combles des habitations. Les piégeurs agréés interviennent partout / les habitations / les parcs de loisirs / les zones artisanales / industrielles même les cimetières.

© Adobe Stock

Les piégeurs interviennent où l'on ne peut pas chasser aux chiens ou avec armes. Pas besoin d'être chasseur pour devenir piégeur. Deux jours de formation par les agents de la FDC à Voivres, ensuite vous recevez votre numéro d'agrément délivré par la préfecture.

Toutes les commissions CDCFS à la préfecture, le président DANIEL y est présent.

Le président accompagné d'un agent FDC et un membre du CA étaient présents à l'Assemble Générale de l'UNAPAF à paris en mars 2024.

Les personnes qui subissent des dégâts et des nuisances peuvent contacter le président DANIEL. C'est lui qui transmet les coordonnées au piégeur qui interviendra.

C'est important de remplir des fiches de dégâts de toutes les espèces ESOD. C'est cela qui nous permet d'obtenir le maintien des nuisibles à la préfecture.

L'APA 72 a été présente sur les comices / fête de la chasse (Saint-Symphorien / fête de la moisson et autres manifestations).

Chasseurs et piégeurs travaillons ensemble. Le bilan : plus de renards enregistrés que l'an dernier.

Je recrute des piégeurs pour les interventions chez les demandeurs.

Nous intervenons sur les voies publiques, ligne LGV, talus autoroute pour les dégâts de blaireaux avec un arrêté préfectoral.

Le port des gants est indispensable pour la manipulation de toutes les espèces. Les maladies sont mortelles telle que la leptospirose pour les ragondins et l'échinococcose alvéolaire pour les renards.

Pour tous renseignements, contactez-nous.
Je vous souhaite à tous une bonne saison cynégétique pour 2024-2025.

Daniel GASNIER
Le président

© D. Gest

[ASSOCIATION]

A.C.A.S - ASSOCIATION DES CHASSEURS À L'ARC

L'ACAS a pour but de promouvoir la chasse à l'arc dans le département et d'accompagner les chasseurs qui souhaitent pratiquer ce nouveau mode chasse.

Affiliée à la FFCA (fédération Française des chasseurs à l'arc). Elle participe aussi aux formations obligatoires à la pratique de la chasse à l'arc organisée par FDC72 plusieurs fois par an.

L'ACAS compte 35 adhérents sur le département de la Sarthe. Elle est née en 1987, 8 ans avant la légalisation de la pratique de la chasse à l'arc en France.

Il existe plus de 83 Associations en France. La chasse à l'arc attire de plus en plus de chasseurs en quête de nouvelles sensations.

Elle est accessible à tout âge et peut-être pratiquée en battue, à l'affût, à l'approche ou en billebaude. L'ACAS saura vous guider et vous conseiller si vous souhaitez chasser à l'arc. Nous saurons répondre à vos questions.

Arnaud BOUTEILLER
Le Président

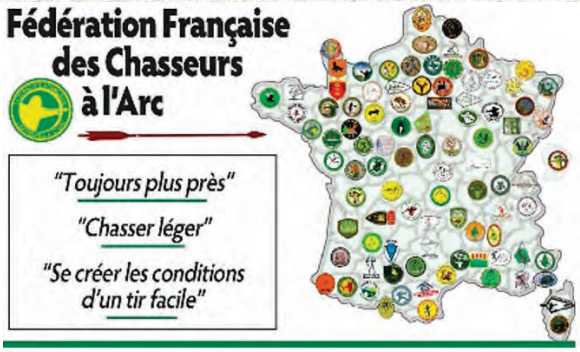

Riffaut®

Armuriers de Père en Fils depuis 1896

NOUVELLE GENERATION HD NUMERIQUE

CynéTIR

Le Simulateur de Tir à Balles Réelles

Nouveaux films en HD Numérique

Le Mans/Orbec 1 h 15 par l'autoroute A28

Nous sommes près de chez vous!

- 4 armuriers diplômés de l'École d'Armurerie de Liège à votre service
- Le spécialiste du Gros Gibier, Carabines et Optiques
- Plus de 500 armes en stock

Réglage à 50 mètres et tir dans le CynéTIR OFFERT pour l'achat d'une arme rayée neuve.

Blaser

Venez découvrir notre nouveau

Show-Room BLASER

Le plus grand choix d'armes Blaser du grand Ouest

avec plus de 30 modèles en Stock

Venez composer vous même votre Blaser R8

Du mardi au vendredi
9h15 - 12h15 14h00 - 19h00

le samedi
9h15 - 12h15 14h00 - 18h00

www.riffaut.com

UNIFRANCE ARMURIERS

1er CynéTIR Français en Armurerie

Stand ouvert à tous, chasseurs et non chasseurs, sur rendez-vous du mardi au samedi.

ÉMOTIONS GARANTIES !

Actuellement le meilleur entrainement

Véritable simulateur de tir dans une salle de projection de 250m² où l'on tire à balles réelles avec sa carabine. Ce concept permet aux chasseurs un entrainement rigoureux et devient très ludique pour les débutants ne pratiquant pas le tir.

Nous distribuons toutes les marques d'armes et optiques.

Suivez-nous sur Facebook **@riffautarmurerie**

Tél. 02 31 32 80 25
Fax. 02 31 32 59 73

contact@riffaut.com

PLANNING I.K.A.

Lièvre hiver 2024 - 2025 - Rendez-vous 20h30
Attention plus de comptage le vendredi soir.

© D. Gest

Secteur	Commune	Date	Lieu rendez-vous
Ecommoy	Monce en Belin, Mulsanne		Pl. Mairie Mulsanne
Ecommoy	Laigné en Belin, St Gervais en Belin		Pl. Mairie Laigné en Belin
G.I.C. Rhonne	St Mars d'Outillé	02/03 DEC	Pl. Mairie St Mars d'Outillé
G.I.C. Bercé	Ecommoy, Marigné Laillé		Pl. Mairie Ecommoy
G.I.C. Rhonne	Brette les Pins, Téloché		Pl. Mairie Brette les Pins
G.I.C. Saosnois	Aillières-Beauvoir,Contilly, Mamers, Marollette, Panon, Saosnes Vezot, Villaines La Carelle	02/03 DEC	La Caillére
G.I.C. Montmirail	Montmirail, St jean des E., St Maixent, Courgenard, St Ulphace, Gréez sur R. Lamnay, Champrond, Melleray	04/05 DEC	Contacter le Technicien Pl. Église Melleray
Pontvallain	Cérans, La Fontaine St Martin Oizé, St Jean de la Motte Mansigné	04/05 DEC	Pl. Mairie Cérans Pl. Mairie Oizé Pl. Mairie Mansigné
G.I.C. Polinois	Yvré le P., Parigné le P., Requeil Pontvallain, St Biez, St Ouen en B.	04/05 DEC	Pl. Mairie Yvré le Polin Pl. Église St Ouen en Belin
G.I.C. Ludois	Dissé, Savigné/Lude Le Lude, La Chapelle aux Choux Thorée les Pins, Luché Pringé St Germain d'A., Chenu, La Bruère/L.	09/10 DEC	Pl. Mairie Le Lude Pl. Mairie Le Lude Pl. Mairie Thorée les Pins Pl. Mairie St Germain d'Arcé
Le Mans Nord	La Bazoge, St Saturnin Neuville/S., Savigné l'Evêque Aigné, La Milesse, Trangé	09/10 DEC	Contacter le Technicien
Allonnes	Chauffour N. D., Fay, Pruillé le C.	09/10 DEC	Contacter le Technicien
Fresnay sur Sarthe	Moitron, Montreuil le C., St Aubin de L. Mont St Jean, St Georges le G., Douillet le J. St Paul le G., Assé le B., St Victeur, Sougé le G.	11/12 DEC	Contacter le Technicien
G.I.C. Gée	Chantenay V., Tassé Vallon/G., St Cristophe en C., St Pierre des B. Vallon/G., Maigné, Crannes en C.	11/12 DEC	Pl. Mairie Chantenay Pl. Mairie Vallon Pl. Mairie Vallon
Bouloire	St Michel de C.,Thorigné sur D., Coudrecieux St Mars de L., Volnay, Challes Bouloire, Tresson, maisoncelles	16/17 DEC	Pl. Église Bouloire
Saint Paterne	Rouessé F., Grandchamp, Thoiré s/C. Bérus, Béthon, Cherisay, Oisseau le P. Moulins le C., Gesne le G. Arçonnay, Champfleur, Le Chevain, St Paterne Ancinnes, Livet en S.	16/17 DEC	Contacter le Technicien
Marolles les Braults	Marolles les B., Monhoudou, Nauvay, Peray, St Aignan, Courgains, Thoigné, Nouans, Lucé s/B., René, Mézières s/P., Dangeul, Congé s/O.	18/19 DEC	contacter le Technicien
La Chartre /Le Loir	Chahaignes, Lhomme Marçon Beaumont/Dême, La Chartre/L. Ruillé/Loir, Poncé/Loir La Chapelle Gaugain, Lavenay	18/19 DEC	Pl. Mairie Chahaignes Pl. Mairie Marçon Pl. Mairie Beaumont/Dême Pl. Mairie Ruillé/Loir Pl. Mairie Chapelle Gaugain
Saint Calais	St Calais, Conflans s/A., Rahay, Marolles Ste Osmane, St Gervais, Evaillé, Ste Cérotte Besse /B., La Chapelle Huon, Vancé, Cogners Montaillé, Ecorpain	06/07 JAN	Pl. Mairie Saint Calais
Malicorne	Le Bailleul,Villaines/M., Arthezé Courcelles, Bousse, Ligron Mézeray Malicorne/S., Noyen/s., Dureil	06/07 JAN	Pl. Mairie Le Bailleul Pl. Mairie Courcelles Pl. Mairie Mézeray Pl. Mairie Malicorne

GIC Conlie	Cures, Bernay- Neuvy, Tennie, Conlie Mézières s/L., Sainte Sabinne, La Chapelle St Fray, Neuvillalais, Conlie St Symphorien, Ruillé, Degré, La Quinte, Lavardin, Domfront	08/09 JAN	Contacter le Technicien
Vibraye	Berfay, Valennes,Vibraye Dollon, Lavaré, Sémur en Vallon	08/09 JAN	Pl. Église Vibraye
La Suze/Sarthe	La Suze/S., Roëzé/S. Spay, Fille/S. Chémiré le G., Fercé/S., Souligné Flacé Louplande, Etival, Voivres, St Georges du B.	13/14 JAN	Contacter le Technicien
Ballon	Souligné/B., Joué l'A., La Guierche Ballon, Montbizot, Teillé St Jean d'A., Ste Jamme/S., Souillé Courcemont, Courceboeufs, Beaufay	13/14 JAN	Contacter le Technicien
Parigné l'Evêque	Parigné l'E.	15/16 JAN	Pl. Mairie Parigné l'E.
G.I.C. La Ferté Bernard	La Ferté B., Déhault, St Martin des M,Villaines la G. Avezé, Préval, Souvigné s/M., La Chapelle du B. St Aubin des C., Cherreau, Cormes, Théligny, Cherré	15/16 JAN	Contacter le Technicien Parking du lycée R. Garnier
La Fléche	La Fléche Clermont Créans, Mareil/L. Cré/L., Bazouges/L. La Chapelle d'Aligné, Crosmières	15/16 JAN	Pl. Mairie La Fléche Pl. Mairie Clermont Créans Pl. Mairie Cré/Loir Pl. Mairie Chapelle d'Aligné
Beaumont/Sarthe	Piacé, St Germain/S., Fyé Coulombiers, Chérancé, Doucelles Assé le R., Ségrie, Vernie, St Christophe du J. Maresché, Vivoin, St Marceau, Le Tronchet	20/21 JAN	Contacter le Technicien
Mayet G.I.C. Bercé Mayet G.I.C. Bercé	Sarcé, Coulongé Mayet Aubigné Racan, Vaas Lavernat, Verneil le Chétif	20/21 JAN	Pl. de l'Église Sarcé Pl. Mairie Mayet Pl. Mairie Aubigné Racan Pl. Mairie Lavernat
Mamers	St Calez en S., St Rémy des M., Pizieux, Commerveil St Vincent des P., St Pierre des O., Les Mées St Rémy du V., Neuchatel en S., Louvigny	22/23 JAN	Contacter le Technicien
G.I.C. Bercé Grand Lucé	Pruillé l'E., St Vincent Du L. Villaines/L., Le Grand Lucé Courdemanche, St Pierre du L. Montreuil le H., St Georges de la Couée	22/23 JAN	Pl. Mairie Pruillé l'Eguillé Pl. Mairie Grand Lucé Pl. Mairie St Pierre du Lorouër Pl. Mairie Montreuil le Henri
Montfort le Gesnois	Montfort le G., Ste Corneille, Lombron, St Mars la B., Fatines Sillé le Philippe, St Célerin, Torcée en V. Surfonds, Soulitré, Le Breil s/M., Nuillé le J., Connerré	27/28 JAN	Contacter le Technicien
Sablé/Sarthe	Parcé, Vion, Louailles, Solesmes Précigné, Courtillers, N. D. du Pé, Pincé Sablé/S., Auvers le H., Souvigné/S. Juigné/S., Avoise	27/28 JAN	Pl. Mairie Parcé/Sarthe Pl. Mairie Précigné Pl. Mairie Sablé/Sarthe Pl. Mairie Juigné/Sarthe
Sillé le Guillaume	Sillé le G., Parennes, Rouez en C., Rouassé V. Crissé, St Rémy de S., Pezé le R.	27/28 JAN	Contacter le Technicien
Bonnétable	Bonnétable, Nogent le B., St Georges du R,. Jauzé Courcival, Roupéroux le C., Terrehault, Briosne les S.	29/30 JAN	Pl. Mairie Bonnétable
Brûlon	Poillé/V., Fontenay/V. Brûlon, Vire en C. Chevillé, St Ouen en C., Mareil	29/30 JAN	Pl. Mairie Poillé Contacter le Technicien Pl. Mairie Chevillé
La Fresnaye/Chedouet	Blèves, Les Aulneaux, Louzes Villeneuve en Perseigne, Chenay	03/04 FEV	Contacter le Technicien
Tuffé	Tuffé, Boesse le S., St Hilaire Le L., St Denis des C. La Bosse, La Chapelle St rémy, Prévelles Duneau, Le Luart, Bouer, Sceaux s/H.	03/04 FEV	Pl. Église Tuffé
Loué	St Denis d'O., Joué en C. Loué, Tassillé, Auvers /M., Longnes, Chassillé Chemiré en C., Neuvillette en C., Epineu le C. Coulans/G., Amné en C., Brains/G.,	05/06 FEV	Contacter le Technicien
Château du loir G.I.C. de Bercé	Nogent/L., Dissay/C., St Pierre de C. Château du L., Luceau, Montabon, Flée Thoire/D., Jupilles Beaumont Pied de Bœuf	05/06 FEV	Pl. Mairie Nogent/Loir Pl. Mairie Château Pl. Mairie Thoiré/Dinan

BOUTIQUE FDC 72

Règlementation / Sécurité :

- **Panneau ralentir « Chasse en cours » :** 22,00 €
- **Jalon de marquage 30° :** 0,95 €
- **Registre de battue :** 5,00 €

- **Manuel du permis de chasser :** 10,00 €

- **Plaque « Réserve de Chasse » :** 1,30 €
- **Panneau sécurité :** 3,00 € les 2 panneaux

- **Registre « Entrée et sortie du gibier » :** 39,50 €
- **Registre Hygiène Alimentaire :** 3,74 €
- **Carnet Bon de Transport :** 3,50 €

Chasse :

- **Bouton Sanglier Enclos :** 0,40 €
- **Sac à gibier :** 0,45 €

- **Poncho :** 0,22 €
- **Bague Faisan :** 0,15 €
- **Bracelet de tir Faisan :** 0,48 €

Auxiliaire faune sauvage :

- **Agrainoir complet de 5 L (seau + couvercle + pied + trémie) :** 7,30 €
- **Agrainoir complet de 11 L (seau + couvercle + pied + trémie) :** 8,00 €
- **Agrainoir « Anti-Sanglier » de 11 L :** 37,00 €
- **Sac de Pierres à sel de 25 Kg :** 25,00 €

Pièges :

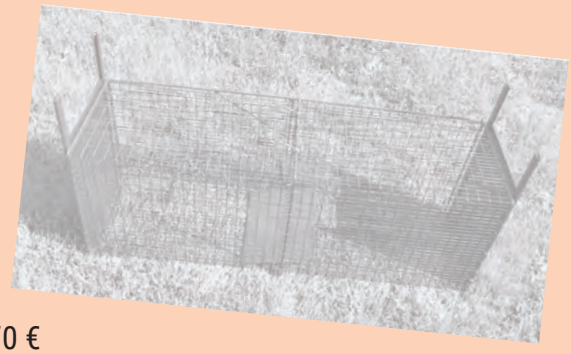

Piège en X, 3 tailles :
- 13 cm : 10,40 €
- 16 cm : 15,00 €
- 18 cm : 16,50 €

- **Piège à œuf :** 70,00 €
- **Piège Bélisle :** 41,10 €
- **Piège Billard :** 41,52 €
- **Collet Blanc :** 2,35 €
- **Collet Vert :** 2,88 €
- **Mustelière :** 56,25 €
- **Tube terrier lapins :** 12,15 €
- **Cage terrier renardeaux :** 33,70 €
- **Cage à renards 80 x 80 x 200 :** 312,00 €
- **Cage de pré-lâché perdrix : L : 1m50, l : 1m, H : 40cm, avec cabane 60 x 60 x 40 :** 150 €
- **Cage à Pigeon :** 21,32 €
- **Cage à Pies :** 98,40 €
- **Cage Corbeaux 50 x 50 x 150 :** 115,20 €

Tarifs suceptibles d'évoluer en fonction des stocks et des approvisionnements fournisseurs.

RECETTE N°1

Magrets de canard au camembert rôti aux pommes reinettes

Ingrédients pour 2 personnes :

1 camembert de qualité (au lait cru) pas trop fait
2 magrets de colvert avec leur peau
2 ou 3 pommes reinettes (type reinette du Mans ou canada gris)
Sel poivre et autres condiments selon les goûts de chacun et selon son inspiration du moment !
Quelques cl de calvados

Préparation :

- Couper le camembert en deux dans le sens de l'épaisseur et disposer les deux moitiés dans un plat allant au four.
- Détailler les magrets en cube de 2 à 3 cm
- Disposer les magrets coupés sur les demi-camemberts en les mettant peau vers le haut
- Éplucher et découper les pommes en faisant des gros quartiers comme pour des pommes à poiler.
- Saler, poivrer, saupoudrer de cannelle et/ou de 4 épices
- Arroser de calva soit avant cuisson soit au moment de servir mais dans ce cas il faudra le flamber.
- Enfourner dans un four à 250 ° pendant 20 à 25 min selon le souhait de la cuisson des morceaux de magrets (bien cuits ou rosés).
- Servir bien chaud, accompagné d'une salade verte ou d'un autre accompagnement de votre choix

RECETTE N°2

Rillettes de pigeons ramiers

Proportions : 1/3 de gras de porc ou de graisse d'oie
2/3 de maigre de Porc et de ramier

Exemple pour :	3 kg de gras	2 kg de gras de porc 1 kg de graisse d'oie
	6 kg de maigre	3 kg de maigre de porc (dans le jambon) 3 kg de blancs de ramier

Pour la viande de pigeons ramiers, prélevez uniquement les blancs (magrets) cela évitera d'avoir des petits morceaux d'os issus des cuisses ou des ailes.

Prévoir 10 heures de cuisson minimum

Mettre un peu d'eau dans le fond de la marmite, puis tout le gras (préalablement mixé ou coupé en petits morceaux) à feu doux pendant 2 heures en remuant régulièrement pour éviter que le gras accroche au fond de la marmite.

Mettre tout le maigre coupé en cube de 3 cm par 3 cm pour la viande de ramier et de 5 cm par 5 cm pour le maigre de porc pendant 1 à 2 heures tout en remuant régulièrement.

Ensuite Assaisonner : 10 gr de sel et 1 gr de poivre par kg (gras + maigre)

Puis laisser cuire à feu très doux et en couvrant la marmite pendant 6-7 heures, tout en remuant de temps en temps afin d'éviter que les rillettes accrochent sur le fond de la marmite.

Une fois cuites, les rillettes peuvent être mises dans des pots ou verrines pour être congelées ou stérilisées. Vous pouvez également les mettre dans des grandes terrines pour ensuite les couper en tranches.

Bonne dégustation.

BOIS LOCO

Exploitation - Tri - Approvisionnement

L'ESPRIT FILIÈRE ...

DES SOLUTIONS POUR RÉCOLTER ET VENDRE SES BOIS

Services aux sylviculteurs

Pour optimiser vos bois, nous apportons :

- Notre connaissance des marchés
- La transparence commerciale
- Notre maîtrise de votre exploitation
- Des matériels adaptés à vos forêts et à vos bois

Une offre de bois aux Industriels/Transformateurs

- Disponibilité des bois feuillus et résineux ligériens écocertifiés
- Notre engagement qualité par catégories de produits
- Notre réactivité par rapport à vos besoins
- Un conditionnement / expédition sur-mesure

Un développement d'innovations

- Evolution des techniques de récoltes et de ventes
- Plate-forme de regroupement, de tri, de stockage, de conditionnement et d'expédition
- Boisloco2.0 : une application web spécifique

Loirécopark 1 - 72500 Vaas
Tél. **06 10 12 03 23**
mail **contact@boisloco.fr**

PEFC
10-31-3192
Promouvoir la gestion durable de la forêt

www.**boisloco**.fr

Le bois... naturellement !